



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées

2022



ÉDITORIAL



Depuis la loi du 2 mars 1982, le rapport d'activité des services de l'État nous offre l'opportunité, une fois par an, de prendre du recul pour dresser un large panorama de l'action de l'État sur notre territoire. Il doit nous permettre de tirer les enseignements qui s'imposent, pour améliorer et moderniser toujours davantage notre fonctionnement et la fluidité des échanges.

L'année 2022 aura, à nouveau, mobilisé fortement les hommes et les femmes qui ont choisi le service de l'État dans les territoires. À peine sortis de la crise sanitaire, les mois écoulés ont apporté de nouveaux défis à l'action publique. L'accueil des déplacés ukrainiens, les épisodes de fortes chaleurs de l'été 2022 ou encore la crise énergétique et ses effets sur le tissu économique ont nécessité des réponses rapides et concrètes et une disponibilité de chaque instant.

Malgré les crises successives, le fonctionnement courant, auquel nos concitoyens sont attachés, ne peut être oublié ou altéré. Les agents de l'État ont su assurer chaque jour un service public de qualité, qu'il concerne la délivrance de titres, les réponses aux demandes des usagers, l'instruction de projets d'urbanisme ou encore la conduite de contrôles sanitaires. Ils ont également été au rendez-vous des grands événements de 2022 : l'organisation des élections présidentielles et législatives, l'organisation et la sécurisation des visites officielles notamment celle du Président de la République et du Premier ministre ou encore la sécurisation de grands événements (Tour de France, pèlerinages...).

Rien de cette action ne serait possible sans la collaboration engagée et confiante avec toutes les collectivités et les élus du territoire sans oublier les opérateurs et associations qui œuvrent aux côtés de l'État. Cela nous a permis de développer des dispositifs exceptionnels comme le plan d'avenir pour Lourdes avec une feuille de route dont les investissements dépassent les 97 millions d'euros pour redynamiser et faire rayonner la ville de Lourdes, les vallées et les Pyrénées en France et partout dans le monde.

Pour 2023, les services de l'État maintiendront le cap fixé par le Président de la République. Il faut continuer d'œuvrer pour la protection du territoire national, en accentuant les actions conduites par les forces de l'ordre, en particulier en matière de lutte contre l'insécurité routière, les violences intrafamiliales, les trafics de stupéfiants et les incivilités du quotidien. Un enjeu majeur nous attend aussi en 2023 : la transition écologique et la sobriété énergétique. La préfecture, se devant d'être un exemple pour le département, a d'ores et déjà entamé des travaux de rénovation énergétique et mis en place des mesures de sobriété au sein de ses services. L'État est aussi aux côtés des collectivités pour les accompagner et les aider dans leur transition écologique avec le « Fonds Vert » qui nous permettra de subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. L'État sera également là pour aider les entreprises du territoire avec des projets innovants pour le futur de la nation avec le plan « France 2030 » lancé en fin d'année 2021 qui vise à faire émerger les champions technologiques de demain et accompagner les transitions de nos secteurs d'excellence : énergie, automobile, aéronautique ou encore espace.

Ensemble, continuons de montrer à nos concitoyens le meilleur visage de notre République, de valoriser et mettre en œuvre les politiques publiques qui améliorent la vie des Français et de faire rayonner ce magnifique département des Hautes-Pyrénées et ses nombreuses initiatives !

Jean SALOMON

Préfet des Hautes-Pyrénées

SOMMAIRE

Événements marquants de l'année 2022	6
Le département des Hautes-Pyrénées	8
1. Accompagner l'aménagement et le développement durable des territoires	11
1.1. Appui aux collectivités et soutien à la structuration et à l'équilibre des territoires	13
1.2. Soutien à l'activité économique et à l'emploi	18
1.3. Transition écologique et énergétique	21
1.4. Urbanisme	22
1.5. Aides spécifiques de soutien au monde agricole	23
1.6. Une attention particulière portée à la ressource en eau	25
2. Garantir la sécurité et la protection des populations	27
2.1. Sécurité sanitaire, environnementale et industrielle	28
2.2. Planification et protection civile	30
2.3. Sécurité des personnes et des biens	32
3. Renforcer la cohésion sociale	39
3.1. Soutien aux actions mises en œuvre en matière de politiques sociales	40
3.2. Contractualisations avec le conseil départemental	41
3.3. Hébergement et logement	42
3.4. Politique de la ville	45
4. Moderniser l'action de l'État au service des citoyens et des collectivités	47
4.1. De nouvelles modalités d'accueil des usagers	48
4.2. Délivrance de titres et autorisations administratives	48
4.3. Accompagnement des collectivités	50
4.4. Valorisation de l'action de l'État dans les territoires	51
Chiffrés clés de l'année 2022	54
Glossaire	56
Organisation des services de la préfecture des Hautes-Pyrénées	58

Événements marquants

Janvier



Signature de 2 territoires éducatifs ruraux avec l'inspecteur d'académie de la région Occitanie, le 11 janvier

Février



Lancement du service public de l'insertion et de l'emploi, le 9 février



Visite officielle de M. CASTEX, Premier ministre afin de signer les protocoles d'engagement des infrastructures routières et le plan d'avenir pour Lourdes, le 17 février

Août



Prise de poste de M. Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées le 23 août



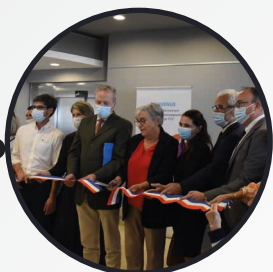
Visite du Président de la République à Tarbes et Argelès-Gazost, le 21 juillet

Juillet



60 ans du peloton de gendarmerie de haute montagne de Pierrefitte-Nestalas, le 24 juin

Septembre



Inauguration de l'EPHAD de Horgues, le 23 septembre

Octobre



Prise de poste de Mme Nathalie GUILLOT-JUIN, secrétaire générale et sous-préfète de l'arrondissement de Tarbes, le 3 octobre

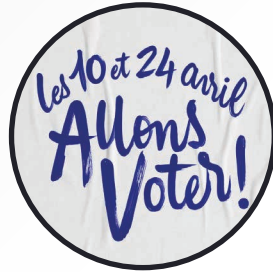
s de l'année 2022

Mars



Exercice de sécurité civile
simulant une fuite de
produit chimique au sein de
l'entreprise Arkema,
le 17 mars

Avril



Élection présidentielle,
les 10 et 24 avril

Mai



Tricentenaire du
groupement de
gendarmerie
des Hautes-Pyrénées,
le 9 mai



Élections législatives,
les 12 et 19 juin



Prise de poste
de M. Fabien TULEU,
sous-préfet de
l'arrondissement
d'Argelès-Gazost,
le 7 juin

Juin

Novembre

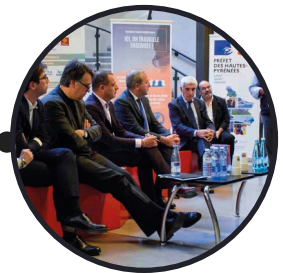


Signature de la convention
d'éviction des auteurs de
violences conjugales,
le 24 novembre

Décembre



Clôture de l'opération
nationale d'abandon des
armes à feu,
le 2 décembre



Conférence de presse sur le
bilan du dispositif
« Territoire d'industrie »,
le 9 décembre

Le département des Hautes-Pyrénées

235 759
habitants
au 1er janvier 2023

4 464 km²
soit 6,14 % de l'Occitanie
et 0,82 % de la France

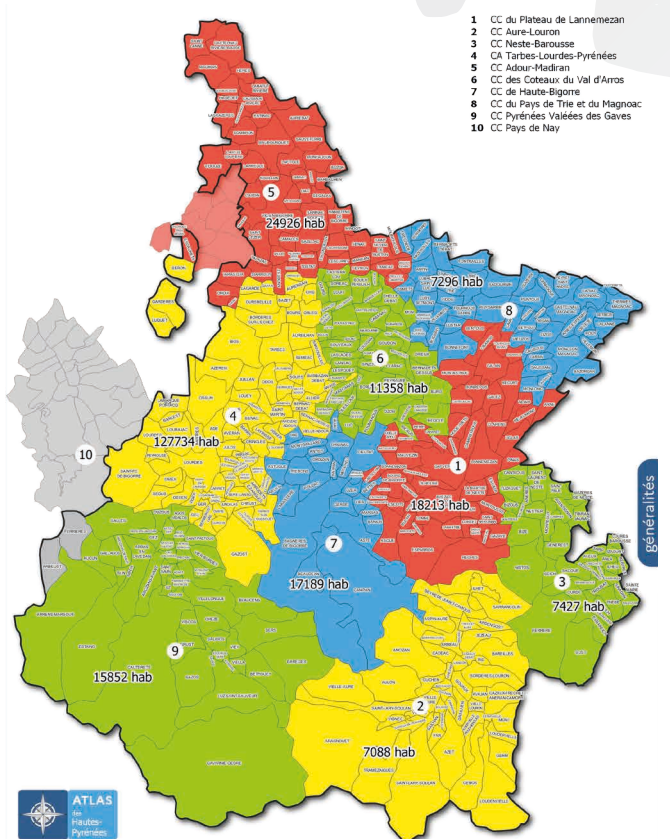
51,3
habitants au km²

+0,1 %
de population annuelle
entre 2013 et 2019
→ solde naturel : -0,4 %
→ solde migratoire : +0,5 %



Carte des Hautes-Pyrénées

Entre 2013 et 2019, la population a stagné dans le département avant de connaître une légère progression depuis. **Avec un âge moyen de 44,8 ans**, les Hautes-Pyrénées se situent parmi les départements les plus âgés.



Carte des établissements publics de coopération intercommunale

- **3 arrondissements** (Tarbes, Argelès-Gazost et Bagnères-de-Bigorre)
- **469 communes** dont :
 - 2 communes de plus de 10 000 habitants (Tarbes et Lourdes)
 - 435 communes de moins de 1 000 habitants
 - 5 communes nouvelles (Loudenvielle, Gavarnie-Gèdre, Benque-Molère, Saligos et Beyrede-Jumet-Camous)
- **1 communauté d'agglomération** (Tarbes-Lourdes-Pyrénées) comptant 86 communes représentant 54 % de la population du département ;
- **8 communautés de communes** ;
- **91 syndicats intercommunaux et syndicats mixtes.**

L'ÉTAT DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

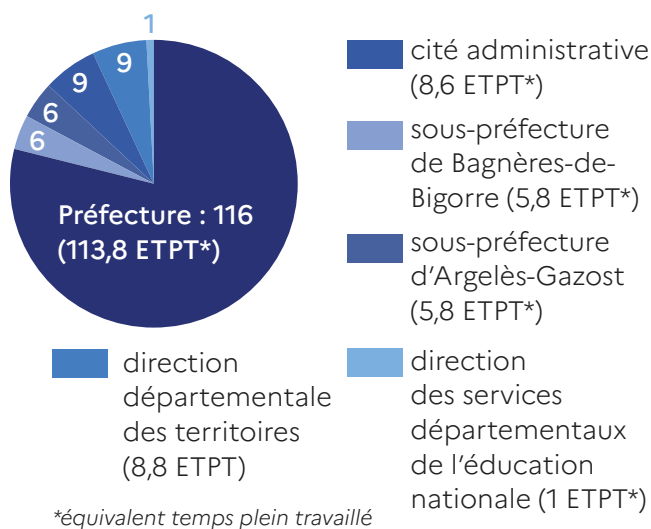
Les services de l'administration territoriale de l'État sont repartis sur 3 sites :

- la **préfecture des Hautes-Pyrénées** (Place Charles de Gaulle à Tarbes) ;
- la **direction départementale des territoires** (3 rue Lordat à Tarbes) ;
- la **cit  administrative Reffye** (DDETSPP - 10 rue Amiral Courbet à Tarbes).

Deux maisons de l'État sont également présentes dans le département :

- Arrondissement d'Argelès-Gazost : sous-préfecture ;
- Arrondissement de Bagnères-de-Bigorre : sous-préfecture et antenne DDT de Lannemezan (inaugurée en 2016 par le Ministre de l'Intérieur).

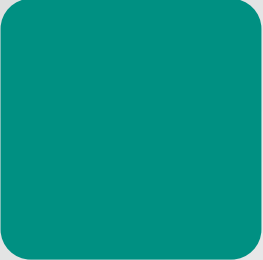
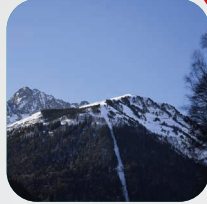
Répartition des effectifs des agents du ministère de l'intérieur et des outre-mer dans le département



17
départs d'agents
(mutation, retraite et
réussite concours).

EN 2022

17
arrivées d'agents.



I.

ACCOMPAGNER
L'AMÉNAGEMENT ET
LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE
DES TERRITOIRES

1.1. APPUI AUX COLLECTIVITÉS ET SOUTIEN À LA STRUCTURATION ET À L'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

LES CONTRACTUALISATIONS

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a conforté sa place de partenaire des collectivités locales. Aussi, elle intervient à travers des contractualisations, une offre de services sur mesure et des programmes spécifiques territorialisés, en matière d'ingénierie de projet.



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Pour la seule année 2022, l'État a ainsi signé dans le département des Hautes-Pyrénées :

14

conventions d'adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD).

6

contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

7

nouvelles structures labellisées France services.

ZOOM sur les « Petites Villes de Demain » (PVD)

Les 14 villes du département lauréates « petites villes de demain » ont établi leur convention d'adhésion en 2021.

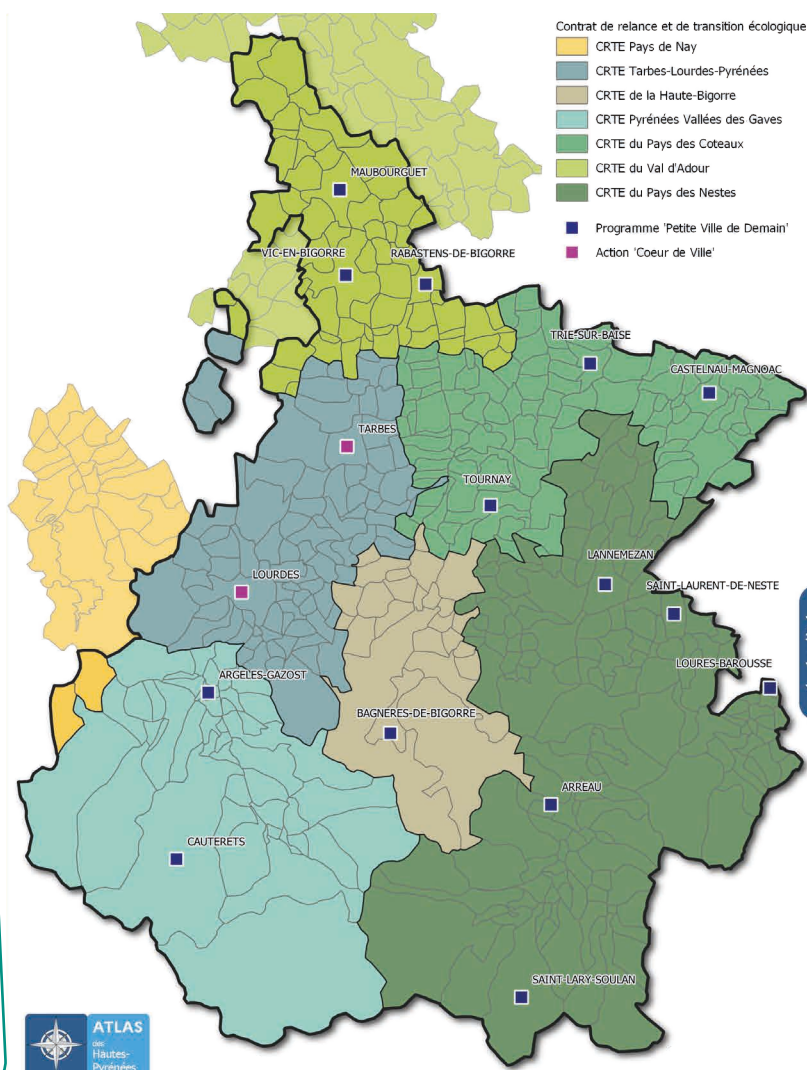
Neuf chefs de projets sont recrutés, grâce au co-financement ANCT, pour la mise en œuvre d'actions de dynamisation de ces centralités.



ZOOM sur les « Contrats de Relance et de Transition Écologique » (CRTE)

Les six Contrats de Relance et de Transition Écologique couvrent l'ensemble du département 65.

Ces contrats intégrateurs expriment le projet du territoire, avec pour double ambition la transition écologique et la cohésion territoriale. Chaque territoire porteur d'un CRTE a bénéficié d'un accompagnement de l'ANCT pour son élaboration.





ZOOM sur les France Services

Conformément à l'engagement du Président de la République d'avril 2019, chaque habitant a accès à une France services à moins de 30 minutes de chez lui. Dans les Hautes-Pyrénées :

→ 18 structures labellisées ;

→ 2 niveaux de services proposés :

- Des usagers accompagnés dans leurs principales démarches administratives du quotidien (obtenir une carte grise, un remboursement des soins de santé, demander la prime d'activité, déclarer ses impôts, réaliser une simulation de ses droits à la retraite...);
- Des usagers orientés vers les partenaires pour les questions plus complexes.



Inauguration de la France services d'Aureilhan, le 5 janvier 2023

France services



Réseau des France services dans les Hautes-Pyrénées

Partenaires départementaux du dispositif France services



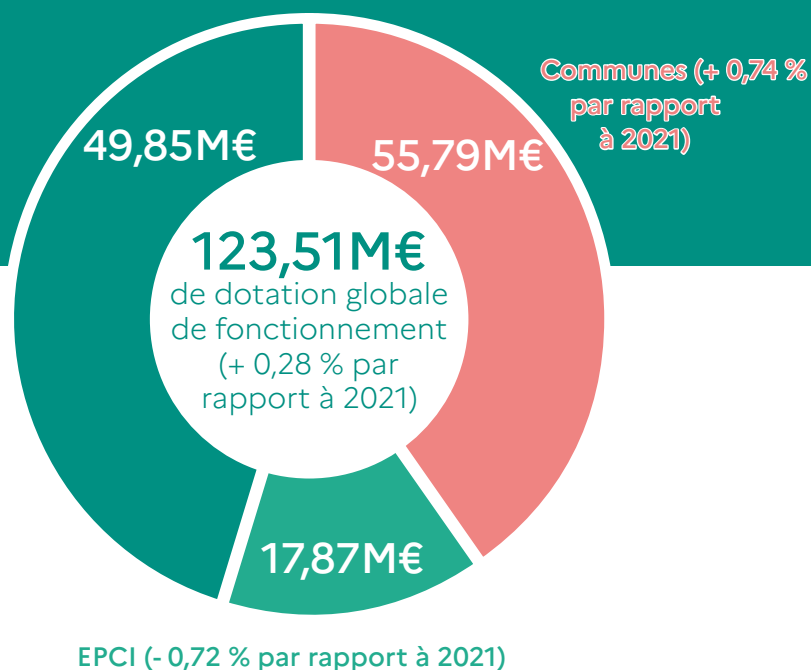
LES FINANCEMENTS ET DOTATIONS

L'État apporte un soutien financier aux collectivités locales du département, tant en fonctionnement qu'en investissement.

S'agissant du fonctionnement, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reste la principale dotation versée aux collectivités du département ; son évolution est globalement favorable pour les collectivités du département :



Département
(+ 0,12 % par rapport
à 2021)

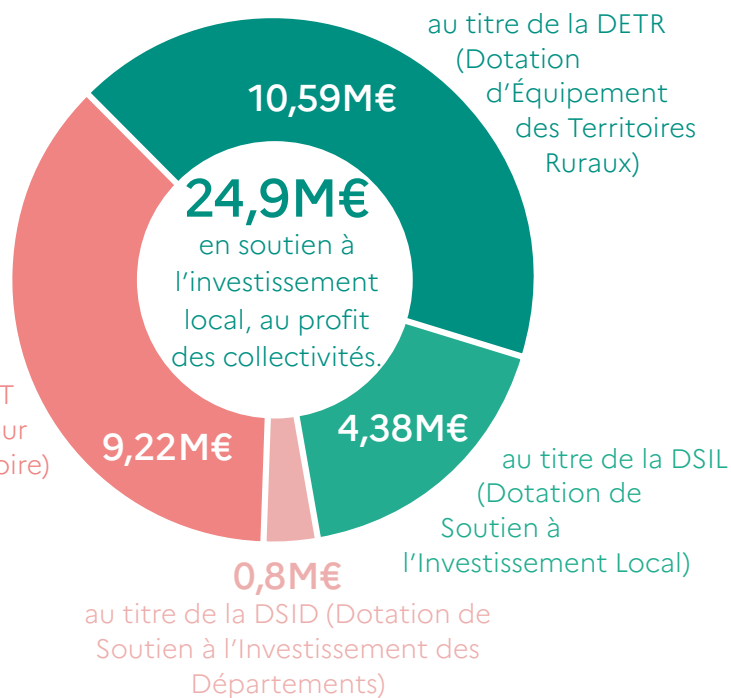


En ce qui concerne **l'investissement**, l'État s'efforce d'apporter un soutien financier aux projets portés par les collectivités, au travers de ses crédits d'intervention :

23,24M€

versés en 2022 au titre du fonds
de compensation de la TVA

au titre du FNADT
(Fond National pour
l'Aménagement du Territoire)



À RETENIR

- 17% de hausse des dotations par rapport à 2021 ;
- 470 projets soutenus ;
- Plus de 110 M€ d'investissement total de la part des collectivités.



1€

de subvention versé



4,5€

de travaux.

Inauguration de la salle communale de Clarac financée à hauteur de 31% du montant des travaux par la DETR, le 26 novembre 2022



Quelques exemples de projets soutenus :

- **Bagnères-de-Bigorre** : réhabilitation thermique de l'école Carnot (Montant des travaux : 415 000 € – Subvention accordée : 200 000 €) ;
- **CC Adour-Madiran** : projet de développement du pôle agro-alimentaire de Maubourguet (Montant des travaux : 586 710 € – Subvention accordée : 340 000 €) ;
- **Lannemezan** : réalisation d'un cinéma 3 salles (Montant des travaux : 2 713 888 € – Subvention accordée : 100 000 €) ;
- **Conseil départemental** : remplacement des chaudières du collège Desaix à Tarbes (Montant des travaux : 344 717 € – Subvention accordée : 137 887 €) ;
- **Pays Toy** : création d'une MSP et d'une micro-crèche (Montant des travaux : 800 000 € – Subvention accordée : 100 000 €) ;
- **Loudenvielle** : réhabilitation et mise en conformité du refuge de la Soula (Montant des travaux : 953 215 € – Subvention accordée : 285 965 €) ;
- **Bize** : construction d'habitat inclusif pour personnes âgées (Montant des travaux : 582 000 € – Subvention accordée : 90 000 €) ;
- **Mascaras** : création d'une micro-crèche (Montant des travaux : 490 875 € – Subvention accordée : 250 000 €) ;
- **Sariac-Magnoac** : réhabilitation de la maison Cartier (Montant des travaux : 1 129 488 € – Subvention accordée : 170 000 €).

L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS

LE PLAN AVENIR MONTAGNES (PAM) :

22

projets financés en 2022

L'État accompagne financièrement et techniquement les nécessaires mutations engagées par les acteurs publics et privés dans les territoires de montagne, au regard des enjeux en termes d'économie touristique, d'évolution climatique et de protection des espaces naturels. Le Plan « Avenir Montagnes » déployé dès 2021 et poursuivi en 2022, a permis un appui financier à l'investissement et à l'ingénierie territoriale.

Autour des sites touristiques emblématiques se dessine ainsi une diversification des activités, par le développement d'infrastructures sportives et de loisirs (tyroliennes, via ferratas...), la création ou la restauration de sentiers de randonnée ou encore la requalification des stations.



À RETENIR sur le « Plan Avenir Montagnes »

- **27 M€ ont été mobilisés par l'État** pour le massif des Pyrénées sur 2 ans (2021 et 2022) ;
- **une nouvelle offre touristique** plus durable et résiliente, adaptée à la diversité des territoires de montagne ;
- **22 projets ont été accompagnés, pour un montant de 5,6 M€.**

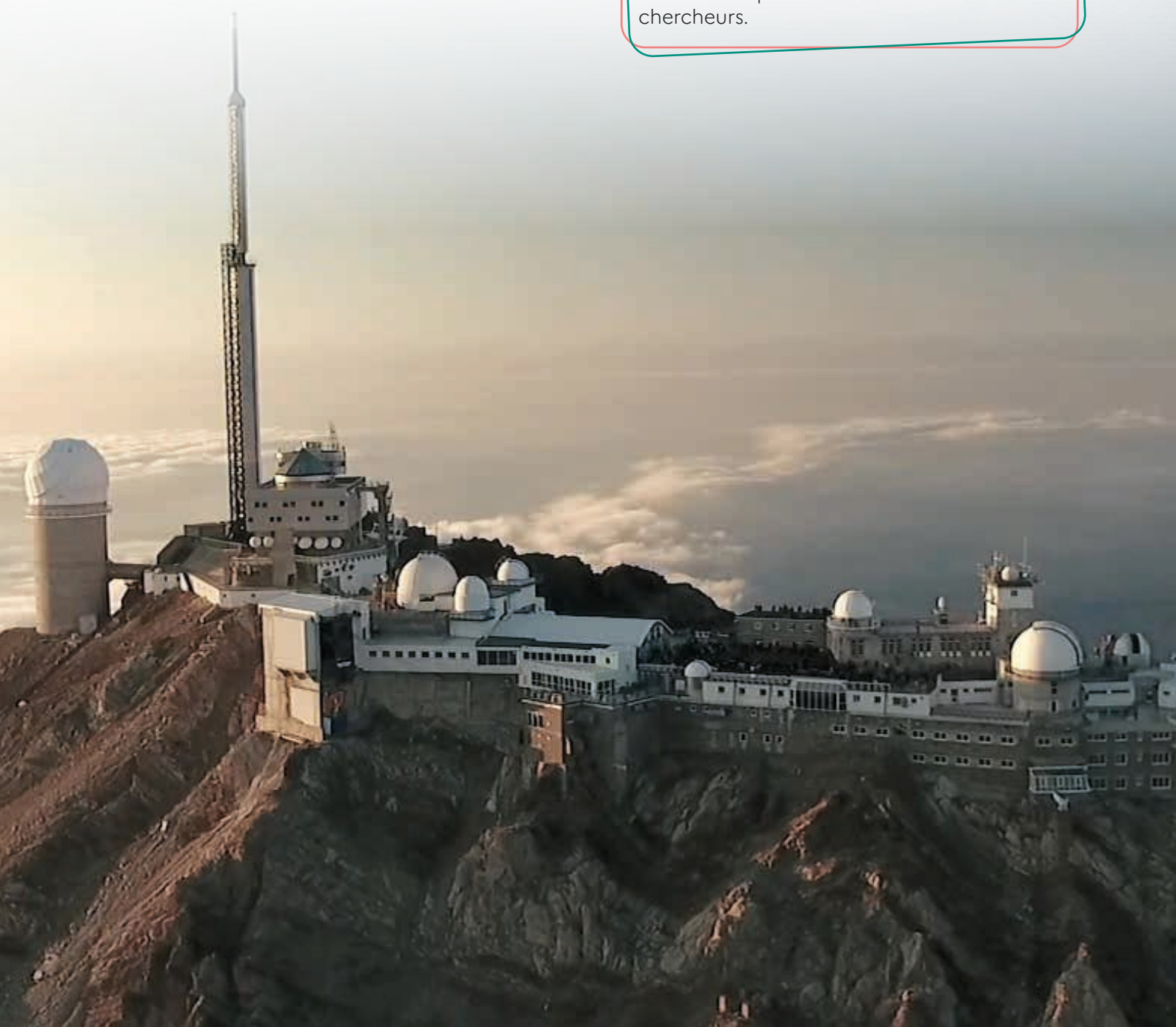


Réunion de travail autour du plan avenir montagnes avec M. FAURE, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, le 1^{er} août 2022

L'État, l'Université Paul Sabatier de Toulouse et le Syndicat mixte de valorisation touristique du Pic du Midi ont franchi **une nouvelle étape dans la démarche engagée pour l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO**, en étant depuis le 27 octobre 2022, désormais inscrit sur la liste indicative comme « Pic du Midi de Bigorre, pionnier en haute montagne ».

Le Pic du Midi de Bigorre

Situé à 2877 m d'altitude, le Pic du Midi de Bigorre est connu pour son observatoire astronomique. Dès le tout début du 18ème siècle, il est renommé pour être un lieu d'observation. La construction de l'observatoire a commencé dans les années 1870. Un premier téléphérique est installé en 1952. La réserve internationale de ciel étoilé (RICE) du Pic du Midi a été labellisée en 2013. Aujourd'hui le site a diversifié ses activités pour accueillir touristes et chercheurs.





LE PLAN AVENIR LOURDES (PAL) : 2022, ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE

Le début de l'année a été marqué par la signature du plan, en présence du Premier ministre, avec l'ensemble des 28 signataires. La gouvernance s'est mise en place avec un comité de pilotage présidé par le préfet et réunissant les services de l'État et les financeurs : ville de Lourdes, CATLP, conseil départemental, conseil régional ainsi que la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves concernée par la question des travailleurs saisonniers. Un comité technique piloté par la préfecture réunit régulièrement les porteurs de projets et les directions des institutions précitées pour suivre la mise en œuvre.



Comité de pilotage du PAL, le 17 octobre 2022

15
actions prioritaires lancées en 2022, dans le cadre du schéma directeur urbain, dont :

- le programme NPNRU (Ophite)
- le centre d'incendie et de secours de Lourdes
- la rénovation du Pont Peyramale
- la maison des saisonniers.

38 M€
de contribution de l'État pour un investissement total de 97 M€ d'ici 2025.

À noter que le Sanctuaire de Lourdes avec lequel les services de l'État travaillent étroitement va consacrer 100 millions d'euros d'investissements sur la période du PAL. **Dès 2023, les nouveaux projets devront s'inscrire dans la continuité de ce qui a été fait en 2022.**

ZOOM sur la reprise de l'activité économique de la ville de Lourdes

Les activités touristiques de Lourdes ont été particulièrement touchées par les conséquences de l'épidémie du Covid-19.

Grâce à la mobilisation collective et au soutien massif de tous les services de l'État, la ville de Lourdes a traversé cette période difficile et la clientèle touristique est, aujourd'hui, de retour à Lourdes (Source Flux Vision 2022) :

- 3 353 465 nuitées (+ 123 % par rapport à 2021 et - 30,5 % par rapport à 2019) ;
- 1 361 457 touristes (+ 129,5 % par rapport à 2021 et - 34,2 % par rapport à 2019) ;
- 3 040 065 excursionnistes (+ 48,5 % par rapport à 2021 et - 10,7 % par rapport à 2019) ;

1.2 SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET À L'EMPLOI

Durant l'année 2022, le dynamisme des entreprises et le soutien de l'État ont permis de maintenir une bonne activité économique :

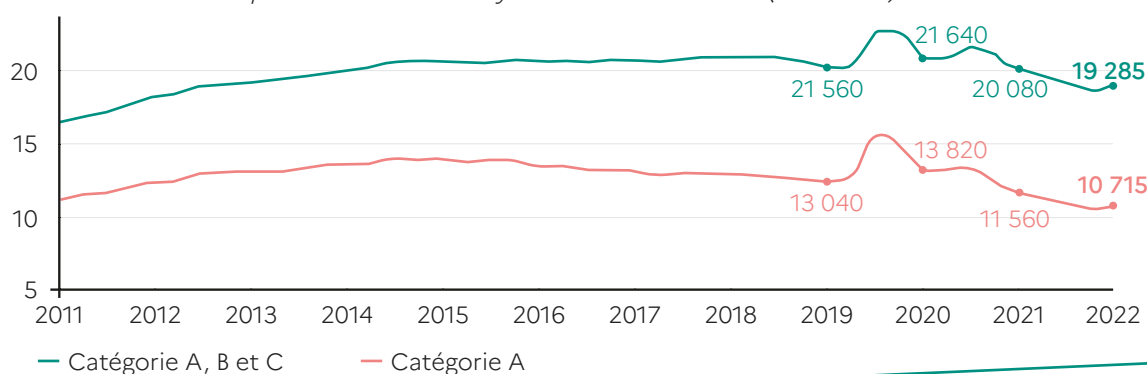
- **le chiffre d'affaires cumulé des entreprises des Hautes-Pyrénées a enregistré une hausse de 2,3 %** pour un montant de 6,98 Milliards d'€ au 31 décembre 2022, tous secteurs confondus.
- **les investissements des entreprises ont augmenté de 26 %.**

La mobilisation exceptionnelle des services de l'État dans le département en 2022 s'inscrit dans **l'objectif gouvernemental de plein emploi** ; l'ensemble des actions mises en œuvre contribue à soutenir et développer les TPE, PME et les grandes entreprises du territoire mais également à accompagner le plus grand nombre vers et dans l'emploi.

À RETENIR sur l'emploi dans le département

- **Un taux de chômage inférieur à 8 %** au premier trimestre 2022 ;
- **Une baisse de 3,4 %** des demandeurs d'emploi dans les catégories A, B et C ;
- **Une baisse de 16,3 % sur les 12 derniers mois**, pour les demandeurs d'emploi de longue durée.

Les demandeurs d'emploi dans les Hautes-Pyrénées au 4e trimestre (en milliers)



UN SOUTIEN FINANCIER CONSÉQUENT DE L'ÉTAT

Au travers de la mobilisation de divers dispositifs, les services de l'État ont **aidé les entreprises à traverser la crise sanitaire et conserver leur dynamisme** :

290,98 M€ de prêts garantis par l'État (PGE) ont été accordés, en 2022, à 2 345 entreprises du département des Hautes-Pyrénées.

Plus de 4,6 M€ d'indemnités accordées aux entreprises du département - **1,4 M€ en AP (Activité Partielle)** et **3,2 M€ en APLD (Activité Partielle Longue Durée)**.

5 entreprises vont bénéficier dans le cadre du démarrage du plan France 2030, de **3,62 M€ de subventions et de 3,5 M€ d'avances**.

8 536 entreprises ont bénéficié du **fonds de solidarité**, pour un montant de 209 M€, soit un versement moyen de 24 493 €, contre 20 154 € au plan national (7e rang — Chiffres au 31 juillet 2022 pour un fonds s'arrêtant en septembre 2022).

43 entreprises haut-pyrénéennes ont pu **être accompagnées** dans le cadre du plan France Relance, pour faire face à la crise pour un montant total de plus de 27M€.

À RETENIR sur « Territoire d'industrie »

→ **2 territoires d'industrie** afin d'accompagner des entreprises industrielles du territoire.

TERRITOIRE D'INDUSTRIE LACQ-PAU-TARBES

Territoire interrégional ayant une forte identité industrielle (présence historique de grands groupes industriels), il se mobilise pour **accroître son positionnement dans les industries de pointe** : mécanique, aéronautique et ferroviaire. Le contrat Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes a été signé le 15 juillet 2019 et est en cours de renouvellement.

- **31 projets** soutenus ;
- **14 M€ de financements** ;
- **1 500 créations d'emploi sur 18 mois** avec 500 emplois déjà pourvus.

TERRITOIRE D'INDUSTRIE COMMINGES - NESTES

Territoire aux atouts variés (**exploitation des ressources naturelles – bois en particulier- et grands sites industriels dans le domaine de l'automobile et de l'industrie lourde**), il rassemble dans le département la communauté de communes du plateau de Lannemezan, la communauté de communes Aure-Louron et la communauté de communes Neste-Barousse.

- **2 projets** soutenus ;
- **13,8 M€ de financements** ;

ZOOM sur la French Tech Pyrénées Adour

La French Tech Pyrénées Adour est une communauté d'une trentaine de membres (startups, TPE et PME) développant des produits et services innovants.

Son rôle est de fédérer, accélérer et faire rayonner ses entreprises adhérentes sur le plan local (territoire de l'Adour), régional, national et international. Ses secteurs d'activités sont l'aéronautique, les drones, l'e-sport, la green tech, l'industrie 4.0, la santé, le textile, la réalité virtuelle et le numérique. Son objectif est de **favoriser l'innovation et la transition écologique des entreprises sur le territoire.** En novembre 2022, la mission French Tech nationale a lancé une nouvelle labellisation pour les Capitales et Communautés pour la période 2023 – 2025. La French Tech Pyrénées Adour a été labellisée et continue ainsi à faire partie du réseau national et international des Communautés (32 en France et 67 à l'international). **Une des principales actions de cette association est Innov'Adour, salon qui s'est déroulé à Bagnères-de-Bigorre et a réuni 75 exposants et plus de 450 visiteurs en septembre 2022.**



À RETENIR sur la confédération des petites et moyennes entreprises 65 (CPME)

En 2022, **plus de 140 entreprises adhérentes accompagnées par le biais de plusieurs actions :**

- **500 demandes de financement** pour la formation professionnelle des travailleurs non salariés ;
- **11 sessions de formation** (sauveteurs secouristes au travail pour 50 stagiaires, prévention des accidents du travail et maladies professionnelles...);
- **3 sessions d'information avec l'association de santé et de médecine au travail des Hautes-Pyrénées ;**
- **Organisation de petit-déjeuners d'information :**
 - sur l'accueil du personnel militaire préparant sa reconversion dans les secteurs privé et public ;
 - pour découvrir le dispositif HaPy actifs ;
 - pour connaître les solutions pratiques et efficaces concernant l'amélioration de la gestion d'entreprises confrontées à des difficultés financières ;

DE NOMBREUX ACCOMPAGNEMENTS ET CONTRATS SIGNÉS EN 2022 POUR LES JEUNES HAUTES-PYRÉNÉENS :

1 241

contrats d'engagement jeunes (CEJ) signés (en cumul avec la Garantie jeunes sur les 2 premiers mois de l'année) pour un objectif de 1200.

129

contrats initiative emploi jeunes (CIE) ont été prescrits en 2022.

1 892

contrats d'apprentissage ont été signés en 2022 (+ 90 % par rapport à 2019).

1 301

parcours d'accompagnement contractualisés vers l'emploi et l'autonomie, signés par la mission locale.



Signature des premiers contrats d'engagement jeunes, le 28 février 2022

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR RÉDUIRE LES TENSIONS DE RECRUTEMENT DANS LES SECTEURS CLÉS ET RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES QUI RECRUTENT LOCALEMENT

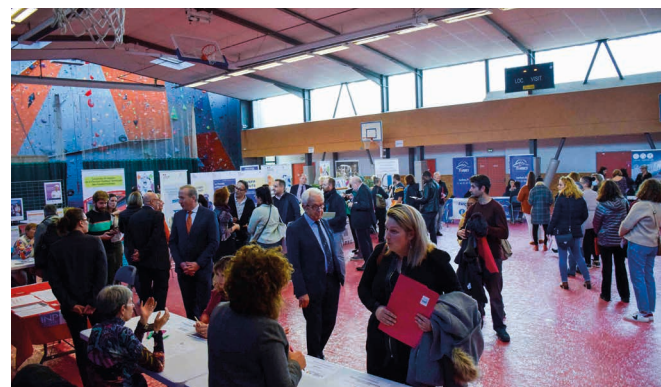
Le plan de réduction des tensions de recrutement, c'est :

→ **Une mise en relation de l'offre et de la demande d'emplois** : job dating (secteurs emplois du Transport pour des bénéficiaires du RSA et métiers de l'Agriculture), présence d'un conseiller pôle emploi permanent dans les locaux de la fédération française du bâtiment (FFB), forum emploi saisonnier de Saint-Lary-Soulan, suivi des recrutements CAF France à Bagnères-de-Bigorre.

→ **Un suivi de la mobilisation des mesures de pôle emploi** grâce à des immersions et des formations en entreprises.

→ **La promotion des dispositifs de recrutement, formation et reconversion** présentés au stand du service public de l'emploi (SPE) au Salon régional d'Agriculture, au Salon « TAF » et à la journée French Tech Innov' Adour et lors de visites d'entreprises locales dont Daher et Tarmac Aerosave.

→ **La promotion des métiers avec le programme GPECT** (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales) du « Territoire d'industrie » et la promotion des métiers de l'industrie à destination des femmes, organisé par l'UIMM.



Visite du salon de l'emploi public au sein du gymnase de l'ENIT, le 30 novembre 2022

UNE MOBILISATION SPÉCIFIQUE DES SERVICES

L'État a mis en place des dispositifs spéciaux afin d'**accompagner les entreprises suite au déclenchement du conflit en Ukraine et à ses conséquences économiques** grâce à la diffusion régulière d'informations relatives aux mesures mises en place et aux dispositifs utilisables suite à l'augmentation des coûts des matières premières, des conséquences sur les approvisionnements en matériaux et sur le coût de l'énergie.

1.3 TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Plus de 2 000 Gwh

d'électricité produite grâce
aux énergies renouvelables
dans le département.

40%

de l'énergie consommée
dans le département provient
d'énergies renouvelables.

Au regard de l'analyse du contexte et des opportunités locales, la contribution des Hautes-Pyrénées à la production d'énergies renouvelables, à partir du vent, du soleil et de la biomasse, devra, à l'horizon 2030, être comprise entre 800 et 1 100 GWh et sera répartie de la façon suivante :

- **Éolien** : 15 MW (= x 15 par rapport à aujourd'hui)
- **Solaire (photovoltaïque)** : 218 MW (= x 8 par rapport à aujourd'hui)
- **Méthanisation** : 260 GWh/an (= x 14 par rapport à aujourd'hui)
- **Bois-Énergie** : 450 GWh/an (+ 20 % par rapport à aujourd'hui)
- **Géothermie** : 40 GWh/an (+ 39 % par rapport à aujourd'hui)
- **Hydroélectricité** : 790 MW (= même niveau qu'aujourd'hui)



Centrale hydroélectrique du Pont de la Reine

Le cadastre solaire, lancé par le département, en lien avec l'État, le SDE 65 et les chambres consulaires est un outil numérique qui a pour vocation de faciliter le déploiement de panneaux solaires dans les Hautes-Pyrénées. Accessible en ligne, le cadastre permet d'évaluer le potentiel de production d'énergie photovoltaïque d'une toiture grâce à des vues aériennes et permet également de bénéficier d'informations techniques et économiques ainsi que d'un accompagnement personnalisé.

Un comité EnR (Énergies renouvelables) a été mis en place pour améliorer l'accompagnement des projets en émergence. L'objectif est de pouvoir, en un seul lieu et en un seul jour, identifier les difficultés potentielles, en amont de la phase d'instruction administrative.

6

comités EnR réunis,
avec 6 projets examinés

2

réunions d'informations
sur le développement
des EnR dans le
département, à
destination des
professionnels et des élus

15

projets photovoltaïques
ont bénéficié de cet
accompagnement
interservices



Pose du premier panneau de la centrale photovoltaïque au centre de tri de la SMTD65, le 27 octobre 2022



Inauguration du parc photovoltaïque de Bours, le 13 octobre 2022

Par ailleurs, la direction départementale des territoires (DDT) a accompagné les démarches de mobilité durable portées par les territoires, en 2022 :

- **8 collectivités ont initié une démarche de planification de stratégie vélo** (+3 déjà réalisés)
- **Plus de 500 000€ de subventions** ont été attribués aux territoires lauréats de l'AAP « Fonds Mobilité Active » pour le financement d'aménagements cyclables,
- **Écomobilité scolaire « Moby »** : 5 nouvelles communes se sont engagées en 2022, soit un total de 14 établissements.

1.4 URBANISME

Les services de l'État conseillent et accompagnent les territoires pour tendre vers un aménagement du territoire plus sobre, notamment en accompagnant techniquement et financièrement l'élaboration des documents d'urbanisme, dans le respect des nouvelles normes environnementales, en encourageant l'échelon intercommunal. En 2022, cet accompagnement s'est traduit par :

La production d'avis d'urbanisme :

- **Plus de 500 avis émis** au titre des risques naturels,
- **Plus de 200 avis émis** à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ou les services instructeurs en droit du sol,
- **2 345 autorisations d'urbanisme** instruites pour les 244 communes bénéficiant de l'instruction par la DDT,
- **2 PLUi approuvés** et 5 PLUi en cours d'élaboration.

L'organisation de **9 réunions du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques** (CoDERST).

L'organisation d'une **commission départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur** (1 fois par an).

L'organisation de **10 enquêtes publiques** (captages d'eau potable, autorisation environnementale « Loi sur l'eau », permis de construire « Photovoltaïques »...)

L'organisation de **5 commissions départementales d'autorisation commerciale (CDAC)**. Tous les dossiers ont reçu un avis favorable ; un recours en CNAC a été déposé et a reçu un avis défavorable.

L'organisation de **10 commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)**, toutes formations confondues.

ZOOM sur la formation « Sites et Paysages » de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites (CDNPS)

37
dossiers de granges foraines ont été soumis à l'avis des membres de cette formation en 2022.

La CDNPS concourt à la **protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie** et contribue à **une gestion équilibrée des ressources naturelles, et de l'espace, dans un souci de développement durable**. Elle comprend 6 formations, dont celle dédiée aux « sites et paysages ».

Cette formation veille notamment à l'évolution des paysages, et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant. C'est dans ce cadre qu'elle se prononce sur la restauration,

la reconstruction ou l'extension des granges, en particulier des granges foraines, essentiellement implantées dans les Hautes-Pyrénées. L'aménagement relève d'une procédure dérogatoire, nécessitant une autorisation préfectorale d'aménagement pour un usage d'accueil saisonnier, après avis de la formation « Sites et paysages », préalablement à l'obtention d'une décision d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable). Ces granges font partie du patrimoine rural et paysager qu'il convient de préserver. Sur les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, la formation veille notamment au respect du maintien de leurs caractéristiques architecturales que ce soit dans leur réhabilitation ou leur reconstruction.



CDNPS au sein d'une grange foraine, le 9 mai 2022

1.5 AIDES SPÉCIFIQUES DE SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE

Le département des Hautes-Pyrénées compte près de **4 000 exploitations agricoles**. La diversité du paysage agricole, entre plaine, côteaux et montagne, explique la richesse et la grande diversité des productions agricoles et la mise en œuvre de divers dispositifs d'aides financières.

Les services de l'État s'attachent à verser, dans les délais impartis, les aides de la PAC, dans sa version actuelle. Ces aides sont déterminantes pour l'économie agricole départementale.

4 000

agriculteurs aidés (12 000 demandes déposées) pour 68 M€ en 2022

ZOOM SUR l'installation des jeunes agriculteurs

Dans un contexte de démographie agricole vieillissante, le nombre d'installations croît régulièrement depuis plusieurs années. **2022 sera de loin la meilleure année depuis 2014, avec 62 jeunes agriculteurs qui ont bénéficié de 2,3M€ d'aides.** Une large majorité (55 %) s'installe en montagne où les aides sont plus attractives. 42 % des installations se font en dehors du cadre familial. Cette politique historique du ministère de l'agriculture, comme la modernisation des exploitations, sera transférée au conseil régional à partir du 1er janvier 2023.

75 aides à la modernisation pour un total de 2,27 M€ en 2022

8 aides à la mécanisation en montagne (33 k€)

19 aides à la modernisation agro-écologique (140 k€)

48 aides à la modernisation des bâtiments d'élevage (2,1 M€)



Journée de découverte de l'agriculture locale, le 16 novembre 2022

670 demandes d'aides visant au développement volontaire de pratiques environnementales pour plus de 3 M€ (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques et bio).

132 demandes d'autorisation d'exploiter déposées.

62 installations aidées, pour 2,3 M€.

100 k€ d'aides demandées au titre du dispositif « Plantons des haies » (20 dossiers).

1,5 M€ de soutien au pastoralisme :
→ 95 demandes pour la prévention de la prédation, gardiens et chiens de protection ;
→ 24 demandes de travaux pastoraux.



ZOOM SUR les calamités agricoles et les épisodes de grêle

Les pertes fourragères, ne relevant pas du régime assurantiel privé, sont indemnisées par le dispositif national des calamités agricoles : la DDT a déposé une demande de reconnaissance portant sur **un montant d'indemnisation de 4,7 millions d'euros**. Des épisodes exceptionnels de grêle en juin ont provoqué d'importants dégâts sur les cultures. **La DDT a mis en œuvre un fonds d'urgence de 250 000 € (56 bénéficiaires)**.



Visite suite aux fortes chutes de grêle, le 27 juin 2022

ZOOM SUR la prévention de la prédation

La présence de l'ours dans les zones d'estives et le retour du loup sur le département sont à l'origine de dégâts sur les cheptels qui bousculent les pratiques agricoles et pastorales locales. **Avec 128 constats dont 44 attribués au loup non exclu**, le département a connu un épisode inédit de prédateurs lupines concentrées sur le massif du Hautacam au début de l'été 2022. **La DDT aide à l'adaptation des systèmes d'élevage en finançant des moyens de protection** (gardiennage, chiens, clôtures). Alors que le gardiennage des troupeaux en estives avait quasiment disparu le département a recensé 84 gardiens salariés, en 2022.

Lors de sa venue dans le département, à l'occasion du Tour de France, le 22 juillet, **le Président de la République est allé à la rencontre des éleveurs** et a notamment annoncé la création d'une brigade mobile d'intervention pour le massif pyrénéen et le renforcement des capacités opérationnelles autonomes par l'équipement des louvetiers.

1.6 UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE À LA RESSOURCE EN EAU

L'État intervient en matière de gestion de l'eau et d'accompagnement face aux aléas climatiques.

Ont ainsi été traités 280 dossiers « loi sur l'eau » (219 déclarations, 13 autorisations en cours d'instruction, 2 déclarations d'intérêt général hors autorisation et 46 procédures d'urgence), soit une hausse de 48 % par rapport à 2021.

La faiblesse des précipitations de mai à novembre 2022 et les épisodes caniculaires de juillet et août ont fortement affecté les productions agricoles qui ne bénéficient pas d'irrigation, notamment les ressources fourragères pour les élevages de notre département.

Des échanges permanents ont été maintenus avec les DDT voisines, les gestionnaires de la ressource en eau et les usagers, pour définir et mettre en place les mesures de gestion et de restriction strictement nécessaires.

Le préfet va lancer **une démarche de concertation sur les différents usages de l'eau**. C'est dans ce cadre qu'un CNR territorialisé sur l'eau va être mis en place sur le 1er semestre 2023 en réunissant l'ensemble des partenaires (services de l'État, collectivités, opérateurs...).

À RETENIR

Pour la 1^{re} fois, **un arrêté réglementant les usages depuis les réseaux d'eau potable** a été pris à l'échelle du département des Hautes-Pyrénées.





II.

GARANTIR LA
SÉCURITÉ ET LA
PROTECTION DES
POPULATIONS

2.1. SÉCURITÉ SANITAIRE, ENVIRONNEMENTALE ET INDUSTRIELLE

L'INFLUENZA AVIAIRE : LES CHIFFRES POUR 2022

Depuis l'automne 2021, des virus *influenza aviaires* hautement pathogènes (IAHP) se diffusent extrêmement rapidement sur la quasi-totalité des continents, le département n'y échappe pas.



Le bilan de novembre 2021 à fin juillet 2022 fait état de :

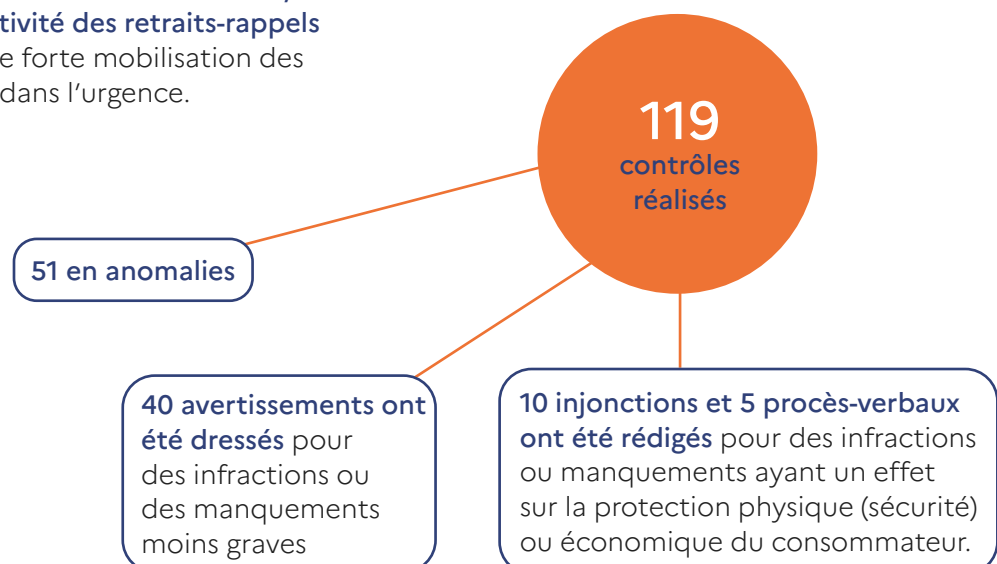
Au 2ème semestre, les chiffres démontrent que la crise a été atténuée grâce aux actions préventives mises en place et qui ont été compensées financièrement. Ainsi, le bilan de début août 2022 à début 2023 fait état de :



UNE VIGILANCE PORTÉE À LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

237
visites chez les distributeurs des marques « Pizza Buitoni » et « KINDER » afin de vérifier, en quelques jours, l'effectivité des retraits-rappels ce qui a nécessité une forte mobilisation des enquêteurs dans l'urgence.

Le service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes (CCRF) s'est particulièrement mobilisé sur les enquêtes relatives à l'économie touristique.





LE SOUTIEN AUX PROJETS LOCAUX PORTÉS PAR LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION ANIMALE

Dans le cadre du plan de relance, un soutien à l'accueil des animaux abandonnés, en fin de vie et à la stérilisation des animaux errants a été apporté.

105 500 €
de soutien aux associations

→ **Nouveau refuge à Ibos** : 67 750 € (élagage/clôtures/toiture/menuiseries).

→ **Refuge les Potes à Pouf à Lannemezan** : 26 000 € (clôtures).

→ **SPA Tarbes pour une campagne de stérilisation** : 11 750 € (véhicule/cages/frais vétérinaires). Elle avait bénéficié de 56 000 € en 2021.

LE SUIVI DES ICPE (INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

La législation des installations classées a pour objectif de **prévenir les risques et les nuisances des activités industrielles et agricoles** soumises à cette réglementation et d'en réduire leurs effets pour l'environnement et les tiers. Ces activités sont soumises à divers régimes (déclaration, enregistrement et autorisation) en fonction de la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter leur exploitation.

Le suivi des ICPE se traduit, au-delà des visites et inspections sur sites, par **un suivi réglementaire et administratif**. Le traitement des dossiers déposés par les exploitants donne lieu à la production d'arrêtés préfectoraux d'enregistrement ou d'autorisation, voire, en cas d'irrégularités avérées, à des mises en demeure (mesures de police de l'environnement).

Pour 2022, on peut citer au titre des arrêtés préfectoraux d'enregistrement :

→ **l'enregistrement de l'activité de production de granulés de bois** de la société Lannemezan Bois Énergie ;

→ **l'enregistrement d'une station de transit de produits minéraux et d'une plateforme d'enrobage** sur la commune d'Ibos exploitée par la société Enrobés Tarbes SNC.

2.2. PLANIFICATION ET PROTECTION CIVILE

LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE PAR LES COMMUNES

Le dépôt, en fin d'année, par une vingtaine de communes de dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle faisant suite à une situation de sécheresse en 2022 est un fait marquant pour le département.

Ce phénomène est directement lié à des sécheresses longues (12 mois) ou intenses (3 mois) au printemps ou en été.



État de catastrophe naturelle reconnu le 30 mars 2022 suite à une coulée de boue et enchevêtrement d'arbres sur la commune d'Adast



LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)

EN 2022 :



Un effort particulier a été consenti pour accompagner les communes dans l'élaboration de leurs plans communaux de sauvegarde, l'objectif étant que l'ensemble des communes du département dispose de documents opérationnels (récents, adaptés aux territoires et maîtrisés par les élus et services municipaux) dans les deux ans à venir.

79 PCS non entamés

LA PRÉVENTION DES RISQUES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) : LES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

La sécurité des usagers des établissements recevant du public au regard du risque incendie est une préoccupation quotidienne. Ces commissions rendent **un avis sur le niveau de sécurité incendie des ERP** (supermarchés, salles des fêtes, hôtels, restaurants, refuges de montagne, lieux de culte, administrations...) et **éclaircent les maires** qui décident ensuite, en responsabilité, d'autoriser ou non l'ouverture de l'ERP, sa poursuite d'exploitation ou sa fermeture.

Dans le département environ **1 400 ERP sont concernés par les visites des commissions de sécurité**. Les plus petits, sans locaux à sommeil (petites boutiques par exemple), ne sont pas soumis à une obligation de visite mais doivent toutefois respecter certaines règles. Selon leur catégorie et leur situation, ces ERP sont visités tous les 3 à 5 ans, voire tous les ans pour certains. **Près de 350 visites ont eu lieu en 2022**. 69 ERP sont sous avis défavorable dont 50 accueillent encore des locaux à sommeil.

LES EXERCICES DE PRÉPARATION À LA GESTION DES CRISES DE SÉCURITÉ CIVILE

Les exercices préfectoraux permettent d'entraîner l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux forts du département. Ils exigent un long et minutieux travail de préparation et permettent d'identifier des axes de progrès dans la gestion de crises à venir. Ils permettent de travailler particulièrement certains points : gestion de l'alerte, communication, connaissance des plans et des procédures.

ZOOM sur l'exercice NOVI (NOmbreuses Victimes)

Événement avec de nombreuses victimes : mouvement de foule dans des tribunes sportives. Cet exercice, impliquant une quarantaine de victimes (figurants), a mobilisé plusieurs dizaines de sapeurs-pompiers, policiers, personnel hospitalier, acteurs associatifs, élus et personnel de la commune de Bordères-sur-l'Échez et personnel de la préfecture. Il s'inscrivait dans la perspective de la prochaine coupe du monde de rugby 2023 et les jeux olympiques et paralympiques 2024.

4

exercices préfectoraux (impliquant l'activation du centre opérationnel départemental) ont été organisés :

- Site « SEVESO » seuil haut : plan particulier d'intervention d'Arkema.
- Risque de délestage électrique : simulation d'un délestage, évaluation et gestion des conséquences.
- Infrastructure à risque : exercice binational au tunnel d'Aragnouet-Bielsa.
- Exercice nombreuses victimes (NoVi)



Poste médical avancé mis en place lors de l'exercice NOVI, le 16 novembre 2022

L'ALERTE DES POPULATIONS

À l'occasion d'événements de grande importance (industriels, climatiques...) sur une ou plusieurs communes, le préfet a la responsabilité d'avertir au plus vite les populations concernées et d'informer sur les gestes de protection à adopter durant toute la période de crise. Ces messages sont diffusés sur des différents supports (presse écrite, réseaux sociaux, radio...) et dans certains cas, le nouveau système d'alerte FR alert.

À RETENIR sur FR alert

- Opérationnel depuis la fin de l'année 2022 ;
- Envoi une notification directement sur le téléphone en donnant des consignes pour se mettre à l'abri, se préparer, s'informer et se protéger en cas de danger majeur à proximité (naturel, industriel, terroriste...).

ZOOM sur la venue de Camille CHAIZE

Camille CHAIZE, porte-parole du ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer, est venue dans le département afin de rencontrer les communicants des acteurs de la gestion de crise (préfecture, police, gendarmerie et SDIS) et présenter les dispositifs de soutien du ministère qui peuvent être déployés au niveau local en cas d'incident majeur.



Visite de Camille CHAIZE au sein de l'entreprise Mécamont Hydro, le 23 novembre 2022

LA PRÉVENTION QUOTIDIENNE EN MATIÈRE DE SANTÉ

L'État accompagne l'ARS Occitanie dans la mise en œuvre des plans d'actions pour la prévention en santé adaptés aux spécificités territoriales et démographiques. Il s'agit de déployer des stratégies pour attirer de la ressource médicale et fidéliser les professionnels présents au travers de :

- la mise en place du comité d'attractivité médicale réunissant tous les partenaires (conseil territorial en santé, services de l'État, collectivités territoriales, professionnels de santé...);
- le déploiement de maisons de santé pluridisciplinaires (Odos, Tournay) et de centres de santé ;
- l'adaptation du zonage facilitant l'installation de nouveaux médecins qui a fait l'objet d'une promotion auprès des internes notamment, grâce à HaPy Santé porté par le conseil départemental ;

- le déploiement du Ségur qui a permis d'accompagner les acteurs sanitaires et médico-sociaux dans leurs projets d'investissement ;
- la nouvelle organisation du transport d'urgence pré-hospitalier par la validation de la création d'une plateforme d'appels commune « santé secours » (SAMU-SDIS) ;
- le lancement des étapes préparatoires à la sortie de terre du nouvel hôpital commun Tarbes-Lourdes.



Rencontre de M. FAURE, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, avec une dentiste pédiatrique au centre de santé de Vic-en-Bigorre, le 1^{er} août 2022

2.3. SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

UNE ACTIVITÉ TOUJOURS SOUTENUE POUR LE SECOURS EN MONTAGNE

Les opérations de secours en montagne ont augmenté de 18 % par rapport à 2021. Ainsi, la fréquentation en hausse du massif sur la période estivale et lors de la saison hivernale a nécessité de secourir **695 victimes en 2022 soit +47,5 % par rapport à 2021**.



ZOOM sur des opérations de secours

Le 20 juillet, le poste du secours en montagne de Gavarnie-Gèdre est avisé qu'une cordée de 2 alpinistes est bloquée au Vignemale. Dragon 64 se rend sur zone avec 2 sauveteurs CRS à bord et effectue un treuillage dans des conditions aérologiques et météorologiques difficiles. Les 2 sauveteurs évoluent alors au niveau des schistes rouges dans un rocher pour faire jonction avec les deux victimes. La cordée en détresse sera acheminée par les CRS vers l'arête du Vignemale afin d'être évacuée par un treuillage long (50m) et déposée indemne à Gavarnie.

Le 6 octobre, le PGHM est alerté par des proches qu'une cordée d'alpinistes est en difficulté sur la crête du Diable. Sa progression sur l'arête est lente et les alpinistes passent la nuit sur le site sans matériel adapté. Le lendemain en milieu de journée, sans eau et exténués les alpinistes demandent à leurs proches, par SMS (mauvaise couverture téléphonique) de déclencher le secours en montagne. CHOUCAS 65 avec 2 secouristes et un médecin arrivent sur les lieux et localisent rapidement la cordée sécurisée sur un relais, ils évacuent les victimes par treuillage et les déposent à proximité de leur véhicule.

Une opération qualifiée de simple par beau temps, se complexifie dès lors que les conditions changeantes de la montagne ne sont pas anticipées et une caravane de secours mobilise des effectifs conséquents qui ne seront pas disponibles pour d'autres interventions toutes aussi urgentes.

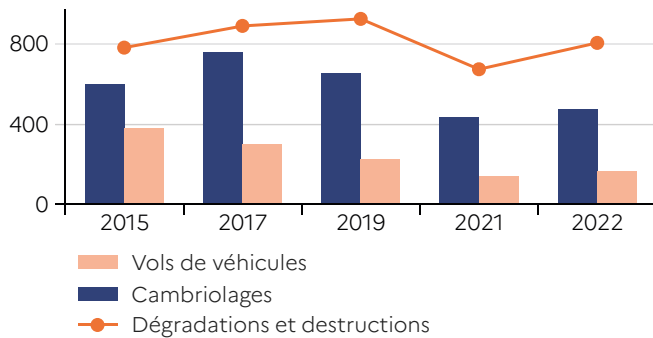
« Randonneurs, prenez connaissance de la météo avant d'envisager une sortie en montagne. »

LA DÉLINQUANCE DU QUOTIDIEN

Les indicateurs des atteintes aux biens enregistrent une hausse de 28,04 % entre 2022 et 2021, mais qui est toutefois à relativiser si on compare à l'année 2019 (année de référence) :

- baisse de 16,65 % ;
- 21 % par rapport à 2017 ;
- et 18,49 % par rapport à 2015.

Évolution des agrégats entre 2022 et 2015



les dégradations et destructions de biens :
+19,97 % entre 2022 et 2021, - 12,80 % par rapport à 2019 ;



les cambriolages (habitations individuelles) :
+ 11,63 % (+ 50 faits constatés) entre 2022 et 2021, - 26,72 % par rapport à 2019 ;



les vols de véhicules (à moteur et 2 roues) :
+ 18,31 % entre 2022 et 2021 et, - 26,64 % par rapport à 2019.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique progressent de 13,18 % (passant de 1707 à 1932 faits).



les violences sexuelles accusent la hausse la plus importante avec 18,83 % soit + 42 faits entre 2022 et 2021 ;

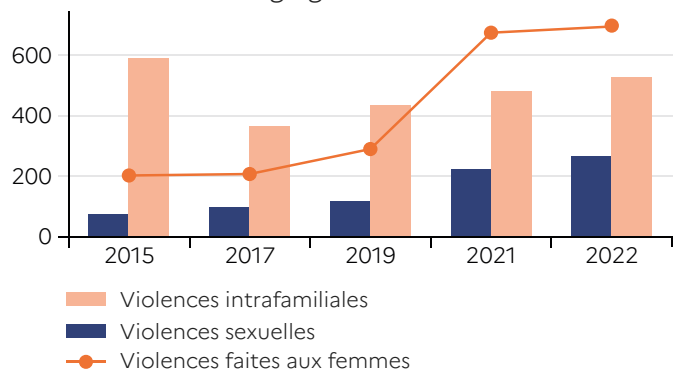


les violences faites aux femmes : + 2,66 % soit + 18 faits entre 2022 et 2021 ;



les violences intrafamiliales : + 9,83 % soit + 47 faits entre 2022 et 2021.

Évolution des agrégats entre 2022 et 2015



LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

19 102

patrouilles pédestres de sécurisation réalisées en 2022 soit +123 % par rapport à 2021.

1 902

opérations de sécurisation des transports en commun (gares et bus) en 2022.

Opération conjointe entre la police nationale et la police municipale de Tarbes, le 29 juin



En matière de lutte contre les trafics de stupéfiants, la **cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants** permet aux services d'échanger et de coconstruire des actions visant à lutter contre les trafics.



702
infractions liées aux
stupéfiants ont été
relevées soit une baisse
de 10,69 % par rapport
à 2021.

22
points de deal
démantelés.

244
amendes forfaitaires
dressées par les forces
de l'ordre.

Plus de 200 000 €
de saisies permis grâce aux opérations de
déstabilisation des trafics de stupéfiants.

396
caméras sur 25 communes
dont 326 sur la voie publique
et 312 000 €
de financements de l'État
depuis 2019 afin de renforcer
la vidéoprotection.

12
conventions de coordination
actualisées entre les forces
de sécurité et les polices
municipales (PM) et arrêtés de
port d'armes catégories D et B
pour les mairies et les agents
(12 PM sont équipées d'armes
pour 59 agents).

5
groupes de partenariats
opérationnels (GPO) en zone
police et signature de 4 contrats
de sécurité intégrés entre
la police nationale et
la ville de Tarbes, le 23 juin 2022.

L'amélioration de la prise en charge des victimes de violences par la mise à disposition de 2 intervenantes sociales en commissariat et unités de gendarmerie (ISCG), l'une est en poste depuis 2021 et est cofinancée par le conseil départemental et une deuxième (cofinancée par l'État, l'agglomération TLP et le conseil départemental) sera recrutée dans le courant de l'année 2023.

ZOOM sur l'activité de l'ISCG

Relais entre les forces de sécurité, les services sociaux, juridiques, judiciaires, médicaux et médico-psychologiques, **cette intervenante reçoit toute victime majeure ou mineure, mise en cause ou non, concernée par un contentieux judiciaire**, dont la situation exposée présente un volet social. Elle assure des fonctions d'accueil, d'écoute, de médiation, d'information et d'appui dans l'accompagnement social. Durant l'année 2022 :

→ **360 personnes accueillies** :
305 femmes et 55 hommes ;
275 victimes, 8 mis en cause,
77 hors champ pénal ;
329 majeurs et 31 mineurs.

→ **564 saisines** (98 par la DDSP,
191 par la gendarmerie et
24 par des associations et
13 directement par les intéressés)
**majoritairement des situations
de violences physiques (41,5 %)
et psychologiques (23,7 %).**
8,7 % concerne des situations de
violences sexuelles.

→ **431 entretiens** qui
ont permis d'identifier
les problématiques,
l'orientation vers les
professionnels et / ou
la saisine de services ou
dispositifs.

L'attribution de subventions pour des actions de lutte contre les addictions au titre des fonds MILDECA – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (33 941 € en 2022) : **prévention en milieu festif, scolaire, en entreprise et prise en charge du public sous-main de justice.** Depuis 2022, deux associations (Synapses et ANATEM) interviennent sur les problématiques liées aux usages numériques (Internet, réseaux sociaux...) dans plusieurs établissements scolaires (300 élèves sensibilisés).



Zoom sur l'action de prévention portée par l'association « Les Étoiles des Pyrénées »

Les jeudi, vendredi et samedi soir, sur le site de l'Arsenal à Tarbes où sont concentrés de nombreux débits de boissons et une population jeune, les bénévoles sont présents de 22h30 à 6 h du matin, de septembre à juin, afin de sensibiliser les usagers sur les risques liés aux différentes consommations de produits addictifs.

Intervention de l'association Les Étoiles des Pyrénées au Lycée Jean Dupuy, le 19 mai 2022

Le système d'information des armes (SIA) a été mis en service le 8 février 2022. Depuis son lancement, plus de **3 000 comptes ont été créés** dans cette nouvelle application dédiée.

La mise en place d'un dispositif national d'abandon des armes à destination des usagers a permis dans le département de collecter, du 25 novembre au 02 décembre 2022 :

1 269
armes

29 974
munitions



Zoom sur la mise en sûreté de l'armurerie de l'office français de la biodiversité (OFB)

Depuis 2020, le bâtiment administratif de la DDT héberge en son sein les services de l'OFB. Le personnel de ce service est armé et est tenu de remettre ses armes de service au sein d'une armurerie sécurisée. La direction des services du cabinet, en lien avec le référent sûreté de la DDSP et le Sgami Sud, a piloté le projet de sécurisation du site : audit, renforcement des accès, installation d'une alarme intrusion nouvelle génération, raccordement au réseau MI Ramses.

À noter que ce site est la 1^{ère} direction départementale interministérielle de métropole à être raccordée à ce système.

UNE ACTIVITÉ TOUJOURS SOUTENUE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA RADICALISATION ET LES SÉPARATISMES

Le groupe d'évaluation départemental suit avec attention les situations signalées dans le département et la cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF-R) assure leur accompagnement social. **En 2022 a été mise en place une commission chargée de suivre les personnes souffrant de troubles psychiatriques.**

L'instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire (IDPES) a été installée le 10 novembre 2022 ; **elle est dédiée aux modalités d'instruction en famille.** Elle est une déclinaison thématique de la cellule de lutte contre l'islam radical et le repli communautaire. **Dans les Hautes-Pyrénées, ce sont près de 50 situations qui ont été recensées et qui font l'objet d'un suivi.**

8

porteurs de projets sont engagés dans la lutte contre la radicalisation et les séparatismes, ils bénéficient d'un montant total de subventions de l'État de 27 661 €.

LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU TERRITORIAL DES RÉFÉRENTS LAÏCITÉ

Des référents laïcité ont été désignés dans les administrations territoriales de l'État des Hautes-Pyrénées (Cf. les engagements du Comité interministériel de la laïcité du 15 juillet 2021). **Des formations obligatoires à la laïcité sont déployées, au profit notamment des agents publics.**

LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS D'ACCUEIL À LA CITOYENNETÉ



Cérémonie de naturalisation, le 11 juillet 2022

100 personnes ont été naturalisées françaises en 2022. Deux cérémonies de naturalisation ont été organisées en préfecture les 9 mars et 11 juillet 2022. Une sensibilisation à la citoyenneté, à la laïcité et aux valeurs de la République a également été dispensée aux récipiendaires et leurs familles.

La préfecture des Hautes-Pyrénées a également participé, au Rallye citoyen, en animant 2 ateliers, l'un consacré à la citoyenneté-laïcité, l'autre à la sensibilisation en matière de sécurité routière.

L'accueil des cadets de la défense, le 28 septembre en préfecture, a permis d'échanger sur des sujets liés aux valeurs républicaines et à la sécurité routière.

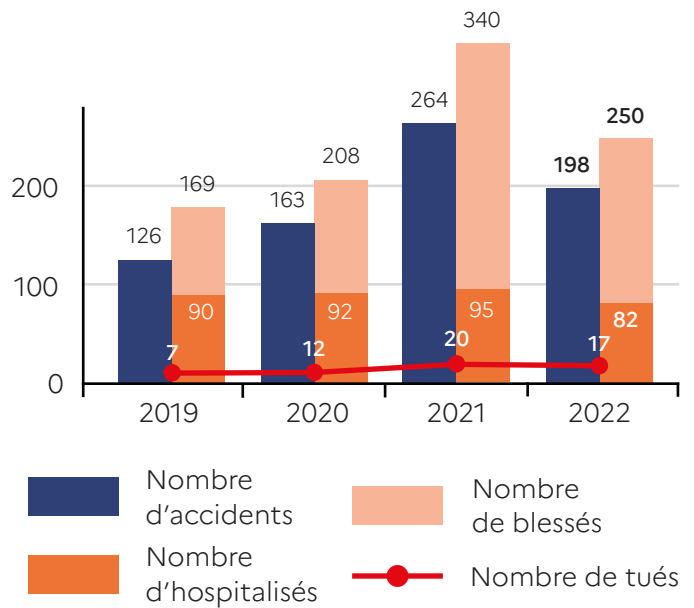
La commémoration de l'abolition de l'esclavage a été célébrée en préfecture le 23 mai 2022, en collaboration avec les services départementaux de l'Éducation nationale.



Accueil des cadets de la défense, le 30 mars 2022

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE : UN NOMBRE D'ACCIDENTS EN BAISSÉ

Le département des Hautes-Pyrénées enregistre une baisse du nombre de tués (-3) et de blessés (-90) par rapport à 2021. Malgré une tendance nationale à la baisse par rapport à 2019 (année exceptionnelle avec le nombre de tués le plus faible de ces vingt dernières années) indiquée par l'office national interministériel de la sécurité routière (ONISR) avec des chiffres plutôt stables (+0,5 % de tués et - 1,3 % de blessés par rapport à 2019), le département enregistre, quant à lui, un bilan en augmentation (+10 personnes tuées, + 81 personnes blessées).



PERMIS DE CONDUIRE ET ÉDUCATION ROUTIÈRE

4
inspecteurs
du permis de conduire
(3,7 ETP)

7 767
examens pratiques,
dont 5 552 examens catégorie B
(+104 examens B supplémentaires),
1 207 examens pour la catégorie BE
et les catégories du groupe lourd et
1 008 examens moto.



Visite de la déléguée interministérielle à la sécurité routière au centre d'examen du permis de conduire, le 9 février 2023

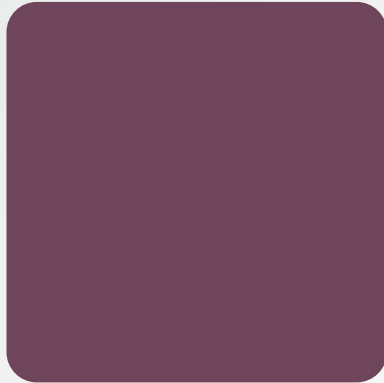
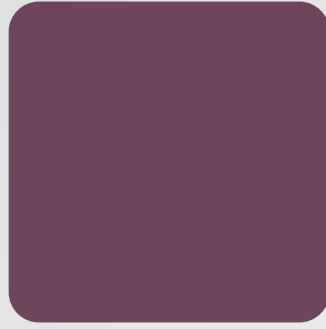
Actions réalisées dans le cadre de l'éducation routière : Une vingtaine de rendez-vous avec les usagers en situation de handicap pour **déterminer les aménagements de véhicule spécifiques et les accompagner dans leurs démarches d'accès à la conduite.** Réalisation de sessions spécifiques d'examens du Code de la route, pour les candidats au permis de conduire non francophones, les candidats dyslexiques, les candidats sourds, les candidats en prison.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

17
dossiers adressés dans le cadre de la fraude à l'épreuve théorique générale (ex code de la route) au procureur de la république et 100 % d'annulation administrative au titre des pouvoirs de sanction du préfet (2 fois plus qu'en 2021).

32
titres frauduleux (séjours étrangers, permis de conduire, certificats d'immatriculation, CNI/passeports) en 2022 (33 en 2021).

940
suspensions de permis de conduire :
→ 385 dues à l'alcool ;
→ 112 dues à une vitesse excessive ;
→ 439 dues à une conduite sous l'empire de stupéfiants ;
→ 4 pour d'autres motifs (téléphone au volant...).



III.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

3.1. SOUTIEN AUX ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE POLITIQUES SOCIALES

LE FINANCEMENT AUX ASSOCIATIONS ET PORTEURS DE PROJETS POUR 2022



Clôture de la semaine de l'intégration par la visite, de Mme Nathalie GUILLOT-JUIN, de l'association Pyrénées Terre d'Accueil, le 21 octobre 2022

3.2. CONTRACTUALISATIONS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Les contractualisations, renouvelées chaque année, portent sur les stratégies de prévention de la pauvreté et de la protection de l'enfance.

La convention (2019-2023) d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), signée en 2019, a été reconduite jusqu'en 2023.

546 k€

de financement avec un soutien financier complémentaire de 45 k€ dont :

- 30 000 € de financement de la plateforme Mobilité Pays des Gaves ;
- 5 000 € pour l'organisation d'une journée de coordination régionale sur le thème de l'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) ;
- 10 410 € pour la mise en œuvre de tableaux de bord d'indicateurs partagés pour le pilotage des politiques sociales départementales par tous les décideurs.



Réception des voitures sans permis de l'association Albert Peyriguère, le 10 mars 2022

S'y ajoutent 2 projets retenus par le commissaire régional à la lutte contre la pauvreté :

- Le projet de mobilité solidaire de l'association Albert Peyriguère : mise à disposition de 2 véhicules sans permis supplémentaires en vue de la réinsertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi en zones rurale et semi-rurale (43 650 €).
- Le projet du CCAS de Lourdes : permettre à des familles à faibles revenus de l'épicerie sociale du CCAS d'accéder à des activités physiques (gymnastique adaptée), de bien-être (yoga, sophrologie) et des ateliers nutritionnels (6 510 €).

Le premier avenant au contrat départemental tripartite de prévention et de protection de l'enfance a été signé en 2022.

631 k€

de soutien financier de l'État pour accompagner notamment :

- la diversification de l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile (244 k€) ;
- le renforcement de la pluridisciplinarité et la réactivité de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) - 217 k€ ;
- l'appui de travailleurs en intervention sociale et familiale dans le cadre des visites de soutien à la relation parents/enfants (68 k€) ;
- le dispositif porté par l'UDAF (parrainage, soutien scolaire) (50 k€) ;
- le renforcement de la formation des professionnels sur la prostitution des mineurs et le projet personnalisé de l'enfant (12 k€).



3.3. HÉBERGEMENT ET LOGEMENT

La DDT, gestionnaire des aides à la pierre dont celles de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), a accompagné et financé des programmes de logements sociaux spécifiques :

→ **Pour les personnes âgées :**

- 33 logements seniors à Bazet et Vic-en-Bigorre ;
- 21 logements pour personnes handicapées vieillissantes à Lannemezan ;
- 200 logements permettant le maintien à domicile de personnes âgées ;

→ **25 logements adaptés à des personnes souffrant de troubles du spectre autistique** à Lannemezan ;

→ **Un lotissement de 12 terrains familiaux** destinés aux gens du voyage sur Séméac (financé à 70 % par l'État).

940

logements rénovés,
bénéficiant de 9 M€ de subventions de
l'ANAH pour 18 M€ HT de travaux

193

logements dans le parc public financés
pour un montant de travaux
de 23,6 M€ HT.

La DDT a, de plus, apporté **son soutien en ingénierie financière et réglementaire sur des projets émergents** comme la création d'un foyer de jeunes travailleurs à Lourdes et le projet de logements inclusifs à destination de séniors à Bize.

ZOOM sur l'ANAH

L'Agence Nationale de l'Habitat a pour mission d'**améliorer l'état du parc de logements privés existant pour lutter contre les fractures sociales et territoriales** :

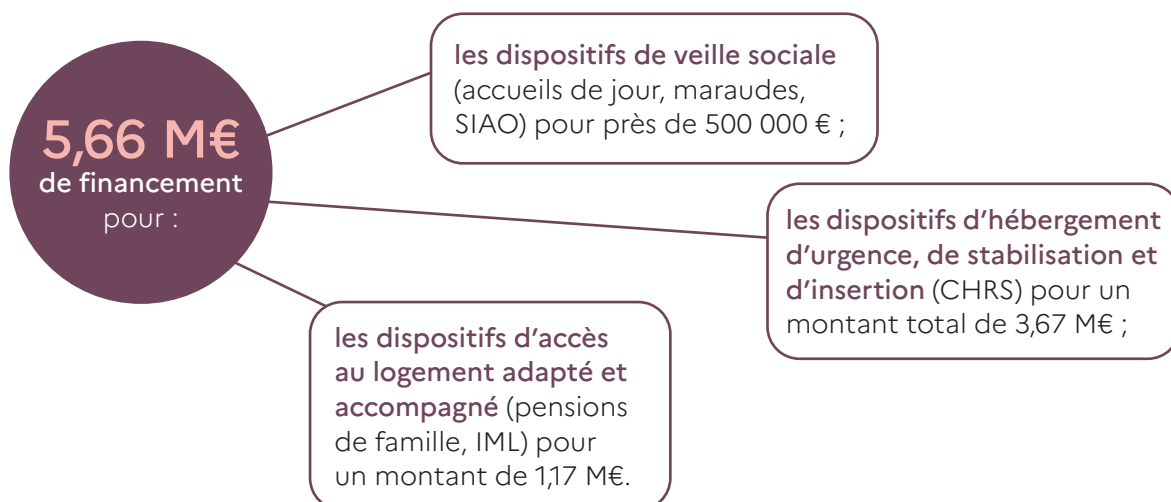
- Financer des travaux de rénovation énergétique,
- Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie,
- Humaniser les structures d'hébergement...

ZOOM sur l'ANRU

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine **finance et accompagne la transformation de quartiers de la Politique de la ville** :

- Accompagnement des collectivités et bailleurs sociaux pour des projets de rénovation des quartiers les plus vulnérables,
- Interventions sur l'habitat, les conditions de vie des habitants (désenclavement, mixité sociale...)...

CHIFFRES-CLÉS EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT, PARCOURS VERS LE LOGEMENT ET INSERTION DES PERSONNES VULNÉRABLES



NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)



Pose de la première pierre dans le cadre du projet NPNRU de l'Ophite, le 7 novembre 2022

La totalité des 550 logements seront à terme démolis. La reconstruction partielle a démarré avec la pose de la première pierre en novembre 2022, d'un programme de 42 logements près de la voie verte.

Visite du quartier de Bel-Air par M. le préfet, le 20 mars 2023

Dans les Hautes-Pyrénées, deux quartiers prioritaires de la politique de la ville font l'objet d'une convention du NPNRU signée en 2021 : Bel-Air à Tarbes et l'Ophite à Lourdes. Pour ce dernier, en 2022, l'OPH65 a déposé le dossier d'intention de démolir comportant plusieurs phases dont la première devrait intervenir fin 2023 avec la démolition des bâtiments B, D et F soit 56 logements.



LE PLAN « LOGEMENT D'ABORD » ET LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME (2018-2022)

Support d'une stratégie globale, le plan visait à orienter rapidement les personnes sans-domicile, personnes réfugiées comprises, de l'hébergement vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire.

Exemples de mesures concrètes mises en oeuvre dans le cadre du plan :

Pour favoriser l'accès au logement des ménages sans hébergement, en hébergement généraliste ou dans le dispositif national d'accueil (DNA) :

- 73 logements publics attribués à des ménages en hébergement généraliste ;
- 25 logements (parc public et privé) mobilisés pour 53 réfugiés.

Mobilisation du parc privé à des fins sociales :

- 75 places en intermédiation locative proposées ;
- Création d'une agence immobilière à vocation sociale, portée par l'association ATRIUM.

Développement de solutions de logement adapté pour répondre à des besoins spécifiques :

- Ouverture de 20 places en pensions de familles (Cités Caritas à Lourdes) ;
- 45 places en perspective à Tarbes (UDAF et Habitat&Humanisme).

Amélioration de la connaissance des publics sans domicile et renforcement des dispositifs de veille sociale par la professionnalisation des maraudes et des accueils de jour.

Renforcement de la prévention des expulsions locatives :

- Développement des entretiens de mobilisation des publics ;
- 108 mesures d'accompagnement prescrites pour favoriser le maintien dans le logement des personnes ou soutenir leur accès au logement ;
- Baisse significative du recours au jugement d'expulsion (- 40 % en 2022).



Agence immobilière à vocation sociale, portée par l'association ATRIUM

ZOOM sur l'accueil et l'accompagnement des déplacés ukrainiens

Le département s'est fortement engagé dans l'accueil des Ukrainiennes et Ukrainiens dès le mois de mars 2022. **Plus de 529 places, en hébergement citoyen, ont été fiabilisées par les services de l'État. 111 personnes ont ainsi été accueillies, dont 16 y sont toujours.**

À compter du mois d'avril 2022, des centres dédiés ont été ouverts par l'État dans des hôtels de Lourdes. Les personnes y sont prises en charge en pension complète et bénéficient d'un accompagnement social global par l'association Cités Caritas. Depuis le début de la guerre près de **650 ukrainiens y ont été accompagnés.** Ils sont actuellement près de 400.

Parallèlement, **124 personnes sont actuellement en logement autonome dont 32 dans des logements mis à disposition par des collectivités territoriales** (communes ou conseil régional via les lycées).

Le nombre de déplacés ukrainiens estimé dans le département est aujourd'hui de 884, dont 144 enfants qui sont scolarisés et 141 adultes qui sont inscrits à des cours de français.

Un guichet unique dédié a été ouvert en mars 2022 pour faciliter la réalisation de leurs démarches administratives, en mobilisant les services de l'État et l'UDAF.

À RETENIR

830

déplacés ukrainiens accueillis (459 femmes, 162 hommes et 209 enfants)

- 482 autorisations provisoires de séjour délivrées ;
- 249 autorisations provisoires de séjour renouvelées.



Rencontre et premier bilan du dispositif d'accueil et d'accompagnement des réfugiés ukrainiens dans le département, le 24 février 2023

3.4. POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le département, un **contrat de ville, regroupant 4 quartiers prioritaires de la ville (3 à Tarbes et 1 à Lourdes)** porte des ambitions d'amélioration des conditions et de la qualité de vie des habitants. En 2022, plusieurs actions ont été déployées.

POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ASSOCIATIONS AGISSANT EN FAVEUR DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

Des crédits, mobilisés au travers du GIP Politique de la ville, en partenariat avec la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, le conseil départemental et la Caf, ont permis le déploiement de 110 projets dont 85 portés par 45 associations. Ces actions ont été déclinées dans les 4 quartiers prioritaires au bénéfice des 8 037 habitants qui y résident.

Chiffres clés 2022 :

- Dotation État : 237 000 €
- 100 projets dont 85 portés par 45 associations
- 348 enfants accompagnés au titre du programme de réussite éducative

RECONDUCTION DU DISPOSITIF « QUARTIERS D'ÉTÉ »

Mis en place en 2020 à la sortie du confinement, ce dispositif vise à offrir aux habitants des quartiers, pendant les mois d'été, des activités sportives, culturelles ou d'insertion professionnelle. Il bénéficie de crédits à hauteur de 50 000 € qui ont permis le déploiement de 22 projets pour renforcer la programmation estivale dont 18 portés par 12 associations.

Chiffres clés 2022 :

- Dotation État : 50 000 €
- 22 projets dont 18 portés par 12 associations



Atelier sportif dans le cadre du dispositif « Quartiers d'été »

LA CITÉ DE L'EMPLOI

Expérimentation qui propose un nouveau cadre de coopération pour une mobilisation renforcée et une coordination de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville et de l'emploi. Il s'agit de traiter dans leur globalité les difficultés d'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires.

Chiffres clés 2022 :

- Dotation État : 100 000 €
- 24 comités techniques animés par un coordonnateur
- Plus d'une centaine de bénéficiaires d'un accompagnement renforcé

LES ADULTES RELAIS

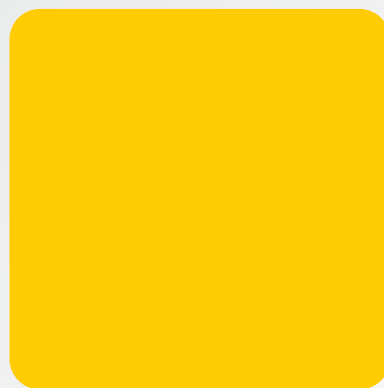
Le dispositif des adultes relais vise à la mise en place d'actions de médiation sociale dans les quartiers prioritaires de la ville afin d'améliorer les rapports sociaux entre les habitants. Les postes d'adulte relais sont des contrats aidés financés par l'État, qui s'adressent à des personnes en recherche d'emploi, âgées de plus de 26 ans et résidant dans les quartiers prioritaires. En 2022, 16 adultes relais étaient en activité dans les 4 quartiers prioritaires du département.

Chiffres clés 2022 :

- 16 adultes relais, soit une aide de l'État aux employeurs de près de 340 000 €.



Comité de pilotage « Cité de l'emploi »



IV.

MODERNISER
L'ACTION DE L'ÉTAT
AU SERVICE
DES CITOYENS ET
DES COLLECTIVITÉS

4.1. DE NOUVELLES MODALITÉS D'ACCUEIL DES USAGERS

L'amélioration de la qualité de l'accueil en préfecture constitue une priorité permanente. C'est dans ce cadre que la labellisation Qual-e-pref a été obtenue en juillet 2022, déclinée autour de 2 axes :

- les relations avec les usagers ;
- les relations avec les collectivités territoriales.



À RETENIR : Travaux au hall d'accueil des Ursulines

- **Création de 9 guichets** répondant aux normes de confidentialité, d'accessibilité et de sécurité ;
- **Agrandissement du hall d'accueil** ;
- **Amélioration des espaces de travail** en back-office ;
- Durée des travaux : **3,5 mois** (du 01/09/22 au 15/12/22) ;
- Coût : **174 190,83 € TTC.**



Inauguration des travaux du hall d'accueil des Ursulines, le 6 janvier 2023

4.2. DÉLIVRANCE DE TITRES ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

DÉLIVRANCE DE TITRES

2 164
demandes de titres de séjour (hors déplacés ukrainiens) instruites dont 1 989 décisions favorables (92 %) et 278 décisions défavorables (8 %).

830
déplacés ukrainiens accueillis ayant donné lieu à la délivrance de 482 autorisations provisoires de séjour (APS) et 249 renouvellements.

193
passeports temporaires délivrés, dont 101 sur la période estivale, pour pallier l'augmentation des délais de rendez-vous des communes. Ces passeports sont délivrés pour les seuls motifs d'ordre médical, humanitaire ou professionnel.

L'ACCUEIL ET LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

La préfecture accueille l'ensemble des ressortissants étrangers du département. En matière de traitement des demandes liées au séjour des étrangers en France, **l'année 2022 s'est inscrite dans la continuité des réorganisations engagées nationalement et localement** :

- **Des délais d'attente raccourcis** (usagers reçus uniquement sur rendez-vous),
- **Une rationalisation des procédures et une réduction des délais** due à une instruction plus performante,
- **La création d'un PAN (point d'accueil numérique) « e-meraude »** pour accompagner les ressortissants étrangers dans leurs démarches dématérialisées,
- **La mise à jour d'une rubrique dédiée aux ressortissants étrangers du site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées**, pour, notamment, prendre en compte les évolutions requises par le déploiement de l'ANEF (administration numérique des étrangers en France).

311

mesures d'éloignement prises dont 56 mesures effectivement exécutées (taux d'exécution de 18 %) contre 47 en 2021.

211

recours contentieux déposés devant le tribunal administratif (TA) en 2022.

16

rétrogradations de titres prononcées par le préfet.

180

jugements par le TA en 2022 (sur contentieux déposés en 2020, 2021 et 2022) → 124 ont été gagnés, soit 70 %.

LE PLAN D'URGENCE CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (CNI)/PASSEPORTS

L'année 2022 a été marquée par une très forte hausse des **demandes de réalisation de passeports et de cartes d'identité**, en raison de la levée des restrictions sur les déplacements, du rattrapage de la demande non effectuée en 2020/2021 et du déploiement de la nouvelle carte d'identité.

Cette situation a entraîné **une augmentation des délais de rendez-vous en mairie**. Le plan d'actions mis en place a permis de **ramener le délai moyen de rendez-vous de 88 jours en avril à 49 jours en mai et 45 jours en juin**.

233 k€

de dotation titres sécurisés versée aux communes.

71 k€

versés aux communes qui ont engagé en 2022 des dépenses supplémentaires pour accroître les plages de rendez-vous.

À RETENIR sur le plan de réduction des délais CNI/Passeports

Afin d'accompagner les collectivités et répondre aux besoins des usagers, des mesures ont été prises :

- **Installation de deux nouveaux dispositifs de recueil** à Juillan et à Bordères-sur-Echez,
- **Réévaluation de la dotation titres sécurisés** dans le cadre de la loi de finances 2023,
- **Règlement de 193 situations urgentes** via la procédure des passeports temporaires.



Visite de la France services de Juillan dans le cadre du lancement du plan de réduction des délais CNI/Passeports, le 10 mai 2022

DÉLIVRANCE D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

50

autorisations
d'enseigner la
conduite délivrées.

183

dérogations instruites
pour inhumation ou
crémation au-delà du
délai légal.

15

dossiers de demande
de survol de basse
altitude traités et

546

déclarations de survol
de drones reçues.



40

cartes
professionnelles de
taxi et VTC délivrées.

28

transports de corps à
l'étranger et

3

dossiers de création
de chambres
funéraires.

4.3. ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

ÉLECTIONS POLITIQUES

L'année 2022 a vu se succéder l'organisation de l'élection présidentielle les 10 et 24 avril 2022, et celle des législatives les 12 et 19 juin 2022. Ces deux scrutins ont été marqués par la mise en œuvre par les services de l'État de plans d'organisation, de contrôle et de secours dans des délais très anticipés et dans des conditions de fiabilité renforcées (sécurisation des opérations de colisage, de mise sous pli et de distribution de la propagande électorale en lien avec les différents prestataires, avec 2 500 000 bulletins de votes mis en carton pour chaque élection).

497

formulaires de parrainage pour
les élections présidentielles
adressés aux élus du département,
137 parrainages déposés et
enregistrés par le Conseil
Constitutionnel dans les délais
requis.

22

candidatures pour les élections
législatives déposées en préfecture
entre le 16 mai et le 20 mai 2022 :
→ 10 sur la 1ère circonscription,
→ 12 sur la seconde.

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

62 lettres d'observations
adressées aux collectivités.

Activité de conseil soutenue,
dans un contexte de réformes
législatives (loi 3DS, réforme de
la publicité des actes).

Près de 40 000 actes
reçus en préfecture.

Poursuite de la rationalisation
de la carte intercommunale
(prise en charge de nouvelles
compétences par les EPCI à
fiscalité propre, dissolution de
syndicats).

4.4. VALORISATION DE L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LES TERRITOIRES

Le préfet est garant de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques et de la représentation de l'ensemble des membres du gouvernement sur tout le territoire.

COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET APPUI TERRITORIAL

COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET APPUI TERRITORIAL

- **402 dossiers réalisés** pour les déplacements, réunions et rencontres du préfet dans le département.
- **429 dossiers réalisés** pour les déplacements, réunions et rencontres de la secrétaire générale qui se sont déroulés dans le département.
- **Suivi des réunions de coordination de niveau régional.**

LE SUIVI DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

- En lien avec l'ensemble des services de l'État, le service de coordination et d'appui aux politiques publiques veille au **suivi des échéances, à la mise en œuvre de dispositifs et programmes divers, à l'organisation de commissions et d'instances de pilotage et à la tenue à jour des dossiers relatifs aux politiques interministérielles.**

REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Quatre réseaux sociaux, (Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn) assurent **l'information du public sur l'activité des services de l'État dans le département des Hautes-Pyrénées**, y compris dans la communication de crise.



@prefet65



La consultation des réseaux sociaux est en progression, avec des pics de visibilité dès la mise en ligne de messages liés aux annonces de vigilances météo (canicule, vent, neige...), de situations de crise (sécheresse, pollution de l'air, feux de forêt, éboulement...) ou de couverture de pénuries telles que celles ayant touché les carburants.

12

visites officielles en 2022 dont :

- le Premier ministre, le 18 février ;
- la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel, le 3 mars ;
- le Président de la République, le 21 juillet ;
- le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, le 9 septembre ;
- la ministre déléguée chargée des personnes handicapées, le 25 novembre.



Échanges de Mme EL HAÏRY, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel avec des jeunes en colonie de vacances, le 3 mars

38

dossiers de presse réalisés

dans le cadre d'actions de communication menées par le préfet ou les sous-préfets.



Action de communication de Mme Bénédicte MARTINEAU, sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre à l'occasion de la journée internationale de lutte à l'égard de la violence faite aux femmes, le 24 novembre



La préfecture (arrondissement de Tarbes)

- **80 visites de commissions de sécurité :**
Animation de 11 commissions plénières ;
78 dossiers d'accessibilité traités ;
- **10 commissions consultatives de prévention des expulsions annuelles** (DDETSPP) :
468 situations traitées ;
- **163 déclarations et autorisations de manifestations sportives**, dont le Tour de France ;
- **1 commission de suivi des sites (CSS)** de l'ISDND de Bénac (1 fois par an).



La sous-préfecture d'Argelès-Gazost

- **40 visites de commissions de sécurité :**
Animation de 14 commissions plénières ;
33 dossiers d'accessibilité traités ;
- **6 commissions consultatives de prévention des expulsions annuelles** (SP) :
84 situations traitées ;
- **1 300 déclarations de création, modification ou dissolution associatives ;**
- **60 déclarations d'épreuves sportives ;**
- **20 déclarations de transhumances** (pour le département).



La sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre

- **45 visites de commissions de sécurité :**
Animation de 12 commissions plénières ;
38 dossiers d'accessibilité traités ;
- **8 commissions consultatives de prévention des expulsions annuelles** (SP) :
81 situations traitées ;
- **467 déclarations de création, modification ou dissolution associatives ;**
- **66 déclarations d'épreuves sportives ;**
- **3 commissions de suivi de site :** ARKEMA (site Seveso seuil haut), SMTD, PSI.



CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2022

27 M€

mobilisés par l'État pour le massif des Pyrénées sur 2 ans (2021 et 2022) dans le cadre du plan avenir montagne.

25,7 M€

de l'État pour les 15 actions prioritaires du plan avenir pour Lourdes lancées en 2022.

-4 %

de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C entre 2021 et 2022.

40 %

de l'énergie consommée provient d'énergies renouvelables dans les Hautes-Pyrénées.

290,98 M€

de prêts garantis pas l'État (PGE) accordés, en 2022, à 2 345 entreprises du département des Hautes-Pyrénées.

68 M€

de soutien apporté aux agriculteurs du territoire en 2022.

123,51 M€

de dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités du département.

19 102

patrouilles pédestres de sécurisation réalisées en 2022.

20 M€

accordés aux associations oeuvrant dans le social.

940

suspensions du permis de conduire en 2022.

GLOSSAIRE

AAP – Appel À Projets

ALMA - ALLô Maltraitance des personnes Âgées

ANAH - Agence Nationale de l'Habitat

ANCT - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

ANEF - Administration Numérique des Étrangers en France

ANRU – Agence Nationale pour le Renouveau Urbain

AP – Activité Partielle

APLD – Activité Partielle Longue Durée

APS - Autorisation Provisoire de Séjour

ASIP - Accueil Social Inconditionnel de Proximité

CADA - Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

CALPAE - Convention (2019-2023) d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi

CATLP – Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

CCAS – Centre Communal d'Action Sociale

CCRF - Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes

CDAC - Commission départementale d'autorisation commerciale

CDNPS - Commission départementale de la nature, des paysages et des sites

CDPENAF - Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

CEJ – Contrat d'Engagement Jeunes

CHRS – Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CIE – Contrat Initiative Emploi

CNAC – Commission Nationale d'Autorisation Commerciale

CNI – Carte Nationale d'Identité

CNR – Conseil National de la Refondation

CoDERST - Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

CPRAF - Cellule de Prévention de la Radicalisation et d'Accompagnement des Familles

CRIP - Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes

CRS – Compagnie Républicaine de Sécurité

CRTE - Contrat de Relance et de Transition Écologique

CSS – Commission de Suivi des Sites

DDI – Directions Départementales Interministérielles

DDSP – Direction Départementale de la Sécurité Publique

DDT – Direction Départementale des Territoires

DETR - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DGF - Dotation Globale de Fonctionnement

DNA – Dispositif National d'Accueil

DSC – Direction des Services du Cabinet

DSID - Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements

DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local

EnR – Énergies Renouvelables

EPCI – Établissement Public de Coopération Intercommunale
ERP – Établissement Recevant du Public
ETG – Épreuve Théorique Générale (= examen du code de la route)
FFB – Fédération Française du Bâtiment
FNADT - Fond National pour l'Aménagement du Territoire
GGD – Groupement de Gendarmerie Départemental
GIP – Groupement d'Intérêt Public
GPECT - Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales
GPO – Groupe de Partenariats Opérationnels
IDPES - Instance Départementale chargée de la Prévention de l'Évitement Scolaire
IAHP - Influenza Aviaire Hautement Pathogène
ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IML – InterMédiation Locative
ISCG - Intervenant Social en Commissariat et unités de Gendarmerie
ISDND – Installation de Stockage de Déchets non Dangereux
MAEC - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MILDECA - Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives
NOVI – Nombreuses Victimes
NPNRU – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
OFB – Office Français de la Biodiversité
ONACVG – Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
ONISR - Office National Interministériel de la Sécurité Routière
PAC – Politique Agricole Commune
PAL – Plan Avenir Lourdes
PAM – Plan Avenir Montagne
PAN – Point d'Accueil Numérique
PCS – Plan Communal de Sauvegarde
PGE – Prêts Garantis par l'État
PGHM – Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne
PM – Police Municipale
PME – Petites et Moyennes Entreprises
PPI – Plan Particulier d'Intervention
PVD - Petites Villes de Demain
RICE – Réserve Internationale de Ciel Étoilé
RSA – Revenu de Solidarité Active
SIA – Système d'Information des Armes
SIAO – Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
TAF - Travail-Avenir-Formation
TPE – Très Petite Entreprise
TVA – Taxe sur la Valeur Ajoutée
UDAF – Union Départementale des Associations Familiales
UIMM – Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VTC – Voiture de Transport avec Chauffeur

ORGANISATION DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE DE

Préfet des Hautes-Pyrénées
Jean SALOMON

Secrétariat : 05.62.56.65.01

Direction des services du cabinet
Sophie PAUZAT

Secrétariat : 05.62.56.65.11

Adjoint à la directrice

**Bureau de la
Représentation de
l'État et de la
Communication
Interministérielle**
4 agents +
1 apprenti

**Bureau de la
sécurité intérieure**
5 agents

**Service
interministériel de
défense et de
protection civile**
8 agents

Garage
2 chauffeurs

**Chargé de mission
sûreté et sécurité**

**Chargé Mission
Radicalisation
Laïcité et de lutte
contre les
discriminations**

**Bureau de la
sécurité routière
et des transports**
5 agents

**Bureau de
l'éducation routière**
1 agent
+
4 Inspecteurs du
permis de conduire

Secrétaire Générale
sous-préfète de l'arrondissement
Nathalie GUILLET

Secrétariat : 05.62.56.64.51

Direction de la citoyenneté et des collectivités

Secrétariat : 05.62.56.64.51

**Bureau des Relations
avec les Collectivités
Territoriales**
2 agents

Contrôle de légalité
3 agents

Intercommunalité
2 agents

Dotations et
contrôle budgétaire
5 agents

Greffe
1 agent

**Pôle
Pré-accueil Qualité**
3 agents

Réfèrent juridique

**Bureau de
règlementation
générale et des
Professions**
2 agents

Professions réglementées
1 agent

Règlementation
et survol aérien
1 agent

Manifestations
1 agent

**Bureau des
Éloignements**
2 agents

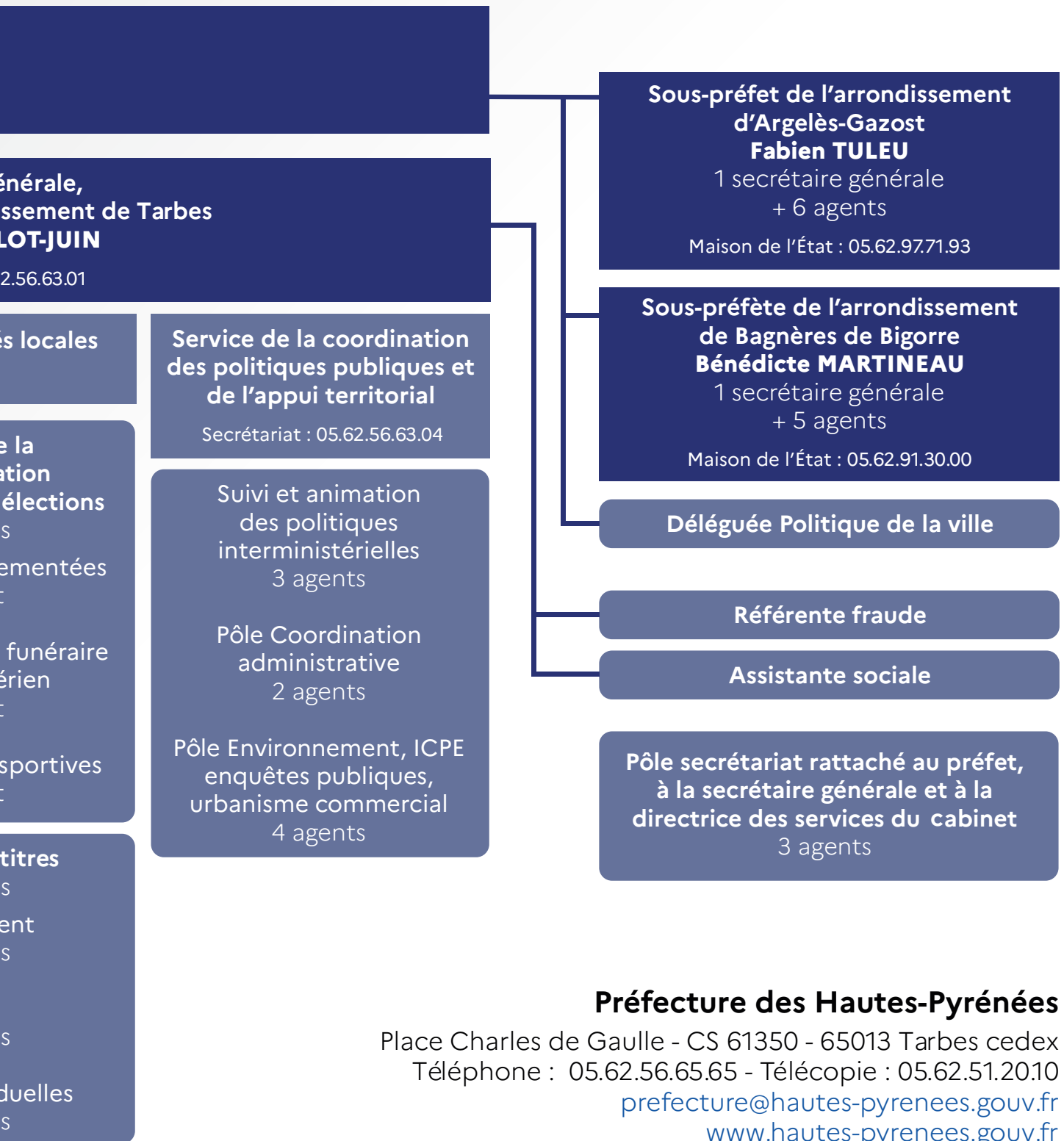
Éloignements
3 agents

Séjour
7 agents

Missions résidentielles
2 agents

SERVICES

DES HAUTES-PYRÉNÉES



Crédit photo

Préfecture des Hautes-Pyrénées

Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer

Communauté d'agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées

12photostory

Marisa Howenstine

Wikipédia

Actu.fr/Occitanie

GIP Politique de la ville Tarbes
Lourdes Pyrénées

eaubonne.fr

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Place Charles de Gaulle, Tarbes

Tél : 05 62 56 65 65

Mél : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr